

**PROJET D'AJUSTEMENT  
DU SECTEUR RIZ (PASR)  
PLAN DE TRAVAIL**

**Janvier 1995**

**APAP III  
Research Report  
No 1040**

**Préparé par**

**Agricultural Policy Analysis Project, Phase III, (APAP III)**

**USAID Contract No LAG-Q-00-93-00061-00**

**Authors**

**Abt Associates Inc et  
Development Alternatives, Inc  
Bethesda, Maryland**

## TABLEAU DES MATIERES

		<u>Page</u>
1 0	INTRODUCTION	1
2 0	LES CONDITIONS DE DÉCAISSEMENT ET LES MÉCANISMES DE VÉRIFICATION	3
2 1	La problématique	3
2 2	Les conditions	3
2 3	Les mecanismes de vérification et de comptes-rendus	11
2 4	Plan de travail, volet vérification	14
3 0	LE PROGRAMME DE SUIVI-ÉVALUATION DU PASR	17
3 1	Hypotheses relatives à l'impact des réformes sur la filière du riz	17
3 2	Analyse de l'efficacité économique de la production du riz au Sénégal	20
4 0	LES ÉTUDES PONCTUELLES POUR AMÉLIORER LE CADRE DES OPTIONS POLITIQUES DE L'ÉTAT ET LA PROMOTION DES INTERVENANTS PRIVÉS DANS LA FILIERE DU RIZ	25
4 1	Diagnostic rapide des capacités d'importation du riz	26
4 2	Options de protection a la frontière et conformité avec les accords du GATT	26
4 3	Systeme d'information sur les marchés mondiaux du riz	27
4 4	Le choix de la technique d'usinage du riz et les voies de la commercialisation	27
4 5	Les préférences dans la consommation (étude du type "marketing")	27
4 6	L'impact sur l'environnement	28
4 7	Possibilités techniques et économiques de substitution d'autres cultures à la production du riz	28
4 8	Auto-gestion des périmètres irrigués	28
4 9	Utilisation des sous-produits du riz	29
5 0	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE L'UPA ET LA CONTRIBUTION DU PASR	31
5 1	Les missions de l'UPA reflètent les besoins du gouvernement en analyse des politiques agricoles	31
5 2	Les objectifs de développement institutionnel de l'UPA	32
5 3	La contribution du PASR	32

6 0	LE PROGRAMME DE FORMATION DES CADRES DE L'UPA	35
6 1	Seminaire 1 l'analyse des systemes de production alimentaire	35
6 2	Seminaire 2 L'analyse de la consommation alimentaire	36
6 3	Seminaire 3 Fonctions de commercialisation, marchés et formation des prix alimentaires	36
6 4	Seminaire 4 Les politiques macro-économiques, les échange extérieurs, et l'analyse de l'avantage comparatif	37
6 5	Seminaire 5 Formation sur le logiciel SPSS	38
6 6	Autres seminaires ponctuels	38
6 7	Formation de courte durée à l'étranger	38
7 0	LES ACTIVITES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES PRIVÉS ET PUBLICS DU PASR	39
7 1	Rencontres publiques	39
7 2	L'utilisation des médias	40
7 3	Les produits d'information	40
8 0	L'APPUI MATÉRIEL DU PASR A L'UPA	41
8 1	L'état actuel du matériel informatique de l'UPA	41
8 2	Besoins en matériel informatique (ordinateurs et logiciels)	42
8 3	Calendrier d'achat et de mise en service des équipements	48
9 0	LE CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'APAP	51
9 1	La gestion conjointe du projet PASR	51
9 2	Préparation des termes de référence	51
9 3	Prévisions sur la gestion des ressources du PASR	51

## LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau</u>		<u>Page</u>
1	Conditions pour le décaissement des fonds pour les projets d'appui à l'ajustement structurel de la filière rizicole (P A S R)	5
2	Inventaire du materiel informatique de l'UPA	43
3	Liste de materiel informatique à acheter dans le cadre du PASR	45
4	Echelonnement indicatif des activites d'assistance technique PASR, 1995-1996	53

# PLAN DE TRAVAIL POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PASR

## 1.0 INTRODUCTION

Ce document a été préparé en Décembre 1994 par une équipe de trois consultants APAP travaillant avec plusieurs cadres de l'UPA (Unité de politique agricole du Ministère de l'agriculture du Gouvernement de la République du Sénégal). Les efforts des cadres Sénégalais ont été coordonnés par M. Abdul Aziz Gueye de la Section Préparation et Évaluation des Projets. Le document a été remis à jour dans les bureaux de projet APAP aux États-Unis en janvier 1995. Pour une introduction générale au PASR et son contexte au Sénégal, prière de consulter le deuxième document produit par l'équipe APAP.<sup>1</sup>

Le document a pour objet de décrire comment les ressources du projet ASR (une composante du PASR) seront utilisées pendant les premières deux années du projet (janvier 1995-décembre 1996). Comme nous travaillons dans le domaine des réformes de la politique alimentaire, l'équipe souligne qu'il faut considérer ce plan comme une indication, en se réservant la possibilité de modifier certaines parties selon l'évolution du programme de réforme.

Dans les sections qui suivent nous décrivons les composantes du plan de travail, à savoir :

**Section 2 Vérification des conditions à remplir pour le décaissement des tranches du financement PASR.** Compte tenu de l'évolution rapide du programme de réformes, l'assistance APAP sera moins utilisée dans ce domaine que prévu. Donc, l'accent a été placé sur des conseils donnés à l'UPA pour faciliter la tâche dans la préparation des rapports de vérification,

**Section 3. Le programme de suivi et évaluation.** Il importe que le Gouvernement du Sénégal comprenne les détails de l'impact de ces réformes sur certains groupes cibles tout au long de la filière. Ceci permettra au Gouvernement de prendre les mesures auxiliaires nécessaires pour assurer que la nouvelle filière libre fonctionne d'une manière optimale,

**Section 4: Les études ponctuelles.** de brefs termes de référence sont présentés pour sept études différentes,

**Section 5 Contribution du PASR au développement institutionnel de l'UPA.** Les objectifs tracés pour l'UPA sont présentés avec certaines observations concernant la contribution du projet PASR. Un financement complémentaire de la Banque mondiale coordonnera l'ensemble des efforts extérieurs qui contribueront à ce développement,

**Section 6 Contributions du PASR au programme de formation des cadres de l'UPA.** L'ensemble des expériences du PASR avec la réforme de la filière riz est

---

<sup>1</sup> David Wilcock, Steven Block, et David Tardif-Douglas, "Réforme de la politique rizicole sénégalaise situation et perspectives", APAP, Janvier, 1995 (Ce document est disponible à l'USAID/Dakar, à l'UPA, et au siège de Projet APAP, en français et en anglais)

considéré comme faisant intégralement partie du programme de formation des cadres UPA. De plus, le projet organisera un certain nombre de séances de formation supplémentaires au cours des deux premières années du projet,

**Section 7: La diffusion de l'information au public dans le cadre du PASR.** Comme les réformes se déroulent rapidement, il importe encore plus de monter des campagnes d'information pour les groupes cibles,

**Section 8. L'assistance matérielle à l'UPA.** Les conclusions sur l'achat de matériel informatique et de logiciels, enfin,

**Section 9: Les principes pour la gestion du contrat de l'assistance technique.** Un certain nombre de principes concernant la gestion conjointe du projet sont cités

## **2.0 LES CONDITIONS DE DÉCAISSEMENT ET LES MÉCANISMES DE VÉRIFICATION**

### **2.1 La problématique**

Les subventions de l'USAID au programme d'ajustement structurel du secteur riz sont conçues de manière à faciliter la transition vers un marché intérieur du riz plus libre et plus efficace. Mais ces subventions ne seront décaissées qu'au moment où le Gouvernement du Sénégal aura rempli certaines conditions préalables <sup>2</sup>

Les conditions de mise en vigueur étant déjà remplies, ce chapitre met l'accent sur les conditions de décaissement de trois premières tranches. Vu l'importance de la vérification, nous y portons notre plus grande attention.

Dans la satisfaction aux conditions ci-dessus l'UPA jouera le rôle d'un catalyseur et d'un vérificateur. Dans ce dernier rôle l'UPA sera chargée de faire des rapports périodiques à l'USAID sur le déroulement des mesures prévues.

### **2.2 Les conditions**

Le résultat attendu de ce programme d'ajustement structurel de la filière rizicole est la pleine libéralisation du marché intérieur du riz en satisfaisant aux trois conditions suivantes :

- la libéralisation des prix,
- le désengagement de la SAED de l'achat et de la transformation du riz local, et
- la restructuration de la CPSP pour qu'elle ne joue plus de rôle commercial dans la filière riz.

#### **2.2.1 Supprimer tous les prix du riz contrôlés par l'administration**

##### **\* Première tranche**

Les conditions pour le décaissement de la première tranche de fonds sont les suivantes :

- que le prix du riz paddy soit libéralisé,
- que la population soit pleinement informée de ce changement,
- que les subventions ("la péreuation") du coût du transport soient supprimées partout sauf à Kolda et à Ziguinchor, et

---

<sup>2</sup>L'Accord de subvention entre la République du Sénégal et les États-Unis d'Amérique pour le Projet d'appui à l'ajustement structurel de la filière rizicole (PASR), Amendement N°1 est le document clef concernant les conditions acceptées par les deux intervenants.

- que les transporteurs en aient été avisés
- que les contrôles sur les prix du riz et les marges soient supprimés partout sauf à Kolda et à Ziguinchor

Le prix de gros du riz brisé tel que fixe par l'administration a Dakar est maintenu dans cette première tranche

Les mesures déjà prises devraient être, entre autres, la libéralisation du prix du riz paddy et la suppression de la subvention CPSP du transport du riz brisé ailleurs qu'à Kolda et à Ziguinchor. Il faut encore fournir les preuves que ces mesures ont effectivement été prises

#### \* Prochaines tranches

Sans trop entrer dans les détails sur les prochaines tranches, il suffit de dire que l'objectif poursuivi est le démantèlement progressif des subventions du coût de transport, et des prix et des marges contrôlés par l'administration de tous les types de riz vendus au Sénégal (voir le tableau 1 pour les mesures spécifiques)

#### 2.2.2 Désengagement complet de la SAED de l'achat et de la transformation du riz local

Il est prévu que toutes les conditions liées au désengagement de la SAED de l'achat et de la transformation du riz local seront remplies avant le décaissement de la première tranche

Il semble que ces conditions sont déjà remplies pour la plupart. Il reste au Ministère des Finances d'envoyer à l'USAID des documents qui montrent clairement que la SAED n'achète plus et ne transforme plus de riz local. Tant que l'USAID ne dispose pas de documents de la part du Ministère des Finances ni de l'UPA, ces conditions sont considérées comme n'étant pas remplies

La SAED doit, avant le mois de mars 1995

- **Arrêter l'achat et la transformation du riz local** Il ne suffit pas de présenter des documents comme preuve que cette condition a été respectée. L'USAID exige au moins un sondage sur le terrain
- **Éliminer toute subvention aux rizeries privées** Le même raisonnement s'applique ici. Sans sondage sur le terrain, élément examiné plus bas, l'USAID n'admettra pas que la condition a été remplie

**TABEAU 1 CONDITIONS POUR LE DÉCAISSEMENT DES FONDS POUR LES PROJETS D APPUI A L AJUSTEMENT STRUCTUREL DE LA FILIERE RIZICOLE (P A S R)**

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIONS A ENTREPRENDRE (CONDITIONNALITÉS)	ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION	A PRÉSENTER A L USAID
<b>A SUPPRESSION DE TOUS LES PRIX IMPOSÉS POUR LA VENTE DU RIZ</b>			
<p><u>TRANCHE 1 (DÉLAI FIN FÉVRIER 1995)</u>            1 LIBÉRALISATION DU PRIX DU RIZ PADDY</p> <p>2 AVOIR INFORMÉ LA POPULATION QUE LE PRIX DU RIZ PADDY A ÉTÉ LIBÉRALISÉ</p> <p>3 SUPPRESSION DES SUBVENTIONS POUR LE TRANSPORT DU RIZ BRISÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS SAUF A KOLDA ET A ZIGUINCHOR</p> <p>4 AVOIR NOTIFIÉ LES TRANSPORTEURS DE LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS</p> <p>5 SUPPRESSION DE TOUS LES CONTROLES SUR LES PRIX DANS TOUTES LES RÉGIONS SAUF CELLES DE KOLDA ET DE ZIGUINCHOR ET SAUF SUR LE PRIX DE GROS DU RIZ BRISÉ A DAKAR</p>	<p><u>TRANCHE 1</u>            1 PUBLICATION D UN AVIS OFFICIEL DU MINISTERE DE L AGRICULTURE ANNONÇANT QUE LE PRIX DU RIZ PADDY EST DÉSORMAIS DETERMINÉ PAR LA LIBRE CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ</p> <p>2 LARGE DIFFUSION DE L AVIS CI DESSUS DANS LES MÉDIAS (JOURNAUX RADIO TÉLÉVISION)</p> <p>3 ET 4 PUBLICATION D UN DÉCRET NOTIFIANT LES TRANSPORTEURS AU NOM DE LA CPSP DE LA SUPPRESSION DE LA SUBVENTION POUR LE TRANSPORT DU RIZ BRISÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS SAUF CELLES DE KOLDA ET DE ZIGUINCHOR</p> <p>5 PUBLICATION D UN DECRET SUPPRIMANT TOUS LES CONTROLES SUR LES PRIX DANS TOUTES LES REGIONS SAUF CELLES DE KOLDA ET DE ZIGUINCHOR ET SAUF POUR LE PRIX DE GROS DU RIZ BRISÉ A DAKAR</p>	<p><u>TRANCHE 1</u>            1            a S ASSURER QUE L AVIS OFFICIEL A BIEN ÉTÉ PUBLIÉ            b VÉRIFIER QUE CE MÊME AVIS RESPECTE L ESPRIT DE LA CONDITION EN QUESTION</p> <p>2            a VÉRIFIER LA FRÉQUENCE DE LA DIFFUSION DE L AVIS MENTIONNÉ CI DESSUS            b LISTE DES JOURNAUX DANS LESQUELS L AVIS A ÉTÉ PUBLIÉ            c LES HEURES ET NOMBRE DE FOIS QUE L AVIS A ÉTÉ DIFFUSÉ À LA RADIO</p> <p>3 et 4            a S ASSURER QUE LE DÉCRET A ÉTÉ PUBLIÉ            b VÉRIFIER QUE LES TRANSPORTEURS ONT ÉTÉ AVISÉS            c FAIRE UN LÉGER SONDAGE DES PRIX DANS LES RÉGIONS            d OBTENIR LA PREUVE QUE LES CONTRATS CPSP TRANSPORTEURS N INCLUENT PLUS DE SUBVENTION</p> <p>5            a S ASSURER QUE LE DÉCRET A ÉTÉ PUBLIÉ            b VÉRIFICATION QUE LES PRIX NE SONT PLUS IMPOSÉS SAUF À KOLDA À ZIGUINCHOR ET À DAKAR (RIZ BRISÉ)</p>	<p><u>TRANCHE 1</u>            1            COPIE DE L AVIS (MIN FIN ) SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)            * DATE À LAQUELLE TOUTES LES CONDITIONS ONT ÉTÉ REMPLIES            * À JOINDRE COPIE DE L AVIS ET COPIE DE LA LETTRE DE TRANSMISSION MIN FIN &gt; USAID</p> <p>2            SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)            * À JOINDRE COPIES D ARTICLES DE JOURNAUX ET AUTRES PREUVES DE DIFFUSION PAR LES MÉDIAS</p> <p>3 ET 4            COPIE DU DÉCRET (MIN FIN ) SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)            * À JOINDRE COPIE DU DÉCRET ET DE LA LETTRE DE TRANSMISSION MIN FIN &gt; USAID</p> <p>5            COPIE DU DÉCRET (MIN FIN ) SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)            * À JOINDRE COPIE DU DÉCRET ET DE LA LETTRE DE TRANSMISSION MIN FIN &gt; USAID</p>

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIONS A ENTREPRENDRE (CONDITIONNALITÉS)	ELÉMENTS DE VÉRIFICATION	A PRÉSENTER A L USAID
<b>A SUPPRESSION DE TOUS LES PRIX IMPOSÉS POUR LA VENTE DU RIZ (suite)</b>			
<p><u>TRANCHE 2</u> (DES QUE LES CONDITIONS DE LA PREMIERE TRANCHE SONT REMPLIES)</p> <p>1 SUPPRESSION DE LA SUBVENTION POUR LE TRANSPORT DU RIZ BRISÉ A KOLDA ET A ZIGUINCHOR</p> <p>2 SUPPRESSION DE TOUS LES CONTROLES SUR TOUS LES PRIX IMPOSÉS A KOLDA ET A ZIGUINCHOR (Y COMPRIS LE RIZ BRISÉ)</p>	<p><u>TRANCHE 2</u></p> <p>1 PUBLICATION D UN DÉCRET NOTIFIANT LES TRANSPORTEURS AU NOM DE LA CPSP DE LA SUPPRESSION DE LA SUBVENTION POUR LE TRANSPORT DU RIZ BRISÉ A KOLDA ET A ZIGUINCHOR</p> <p>2 PUBLICATION D UN DÉCRET SUPPRIMANT TOUS LES CONTROLES SUR LES PRIX DU RIZ A KOLDA ET A ZIGUINCHOR (Y COMPRIS LE RIZ BRISÉ)</p>	<p><u>TRANCHE 2</u></p> <p>1</p> <p>a VÉRIFIER QUE LE DÉCRET RELATIF AUX TRANSPORTEURS A ÉTÉ PUBLIÉ</p> <p>b S ASSURER QUE LES TRANSPORTEURS ONT ÉTÉ AVISÉS DE CE DÉCRET</p> <p>2</p> <p>a VÉRIFIER QUE LE DÉCRET SUR LA SUPPRESSION DES PRIX A ÉTÉ PUBLIÉ</p> <p>b S ASSURER QUE LES INTERVENANTS CONSOMMATEURS COMMERÇANTS PRODUCTEURS ONT ÉTÉ AVISÉS DE CE DÉCRET</p>	<p><u>TRANCHE 2</u></p> <p>1</p> <p>COPIE DU DÉCRET RELATIF AUX TRANSPORTEURS (MIN FIN )</p> <p>-SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)</p> <p>* À JOINDRE COPIES DU DÉCRET ET DE LA LETTRE DE TRANSMISSION MIN FIN -&gt; USAID</p> <p>2</p> <p>COPIE DU DÉCRET (MIN FIN )</p> <p>SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION</p> <p>* À JOINDRE COPIES DU DÉCRET ET DE LA LETTRE DE TRANSMISSION MIN FIN &gt; USAID</p>
<p><u>TRANCHE 3</u></p> <p>1 SUPPRESSION DU PRIX DE GROS IMPOSÉ POUR LA VENTE DU RIZ BRISÉ A DAKAR</p> <p>2 SUPPRESSION DES MARGES CONTROLÉES SUR TOUS LES TYPES DE RIZ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU SÉNÉGAL</p>	<p><u>TRANCHE 3</u></p> <p>1 PUBLICATION D UN DÉCRET SUPPRIMANT LE PRIX DE GROS IMPOSÉ SUR LE RIZ BRISÉ A DAKAR</p> <p>2 SUPPRESSION DES MARGES CONTROLÉES SUR TOUS LES TYPES DE RIZ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU SÉNÉGAL</p>	<p><u>TRANCHE 3</u></p> <p>1</p> <p>a VÉRIFIER QUE LE DÉCRET SUR LA SUPPRESSION DU PRIX DE GROS À DAKAR A ÉTÉ PRÉPARÉ</p> <p>b S ASSURER QUE LES INTERVENANTS INTÉRESSÉS ONT ÉTÉ AVISÉS</p> <p>2 VÉRIFIER QUE LES MARGES CONTRÔLÉES ET LES PRIX IMPOSÉS ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS</p>	<p><u>TRANCHE 3</u></p> <p>1</p> <p>-COPIE DU DÉCRET (MIN FIN )</p> <p>-SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION</p> <p>* À JOINDRE COPIES DU DÉCRET ET DES LETTRES DE TRANSMISSION À L USAID</p>

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIONS A ENTREPRENDRE (CONDITIONNALITÉS)	ELÉMENTS DE VÉRIFICATION	A PRÉSENTER A L USAID
<b>B DÉSENGAGEMENT COMPLET DE LA SAED DE L'ACHAT ET DE LA TRANSFORMATION DU RIZ LOCAL</b>			
<p><u>TRANCHE 1</u> 1 ARRET DE L ACHAT ET DE LA TRANSFORMATION DU RIZ LOCAL PAR LA SAED</p> <p>2 SUPPRESSION DE TOUTES LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX RIZERIES PRIVÉES</p>	<p><u>TRANCHE 1</u> 1 FERMETURE VENTE OU CESSION AU SECTEUR PRIVÉ DE TOUTES LES RIZERIES DE LA SAED</p> <p>2 ELIMINATION DE TOUTES LES SUBVENTIONS ACCORDÉS AUX RIZERIES PRIVÉES</p>	<p><u>TRANCHE 1</u> 1 VÉRIFICATION DE LA FERMETURE VENTE OU CESSION AU SECTEUR PRIVÉ DE TOUTES LES RIZERIES DE LA SAED</p> <p>a DOCUMENTATION DES LETTRES À CE SUJET CONTRATS DE VENTE PREUVES DE LA FERMETURE CONDITIONS DE CESSION ETC POUR URIC ET DELTA 2000</p> <p>b DOCUMENTATION DE L ACQUISITION PAR LES ACHETEURS DES RIZERIES DE LA SAED (SAISL ETC ) POUR BIEN PROUVER LE DÉSENGAGEMENT</p> <p>2 VÉRIFICATION QUE TOUTE SUBVENTION A ÉTÉ SUPPRIMÉE</p> <p>a DOCUMENTATION DE LETTRES DE LA SAED À CE SUJET</p> <p>b SONDAGE SUR LA STRUCTURE DU COUT DES RIZERIES PRIVÉS</p>	<p><u>TRANCHE 1</u> 1</p> <p>a LETTRE DU MIN FIN À L USAID ATTESTANT LA FERMETURE LA VENTE OU LA CESSION AU SECTEUR PRIVÉ DE TOUTES LES RIZERIES DE LA SAED</p> <p>b RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA) * À JOINDRE DOCUMENTATION SUR LES CONTRATS DE VENTES OU CONDITIONS DE CESSION DOCUMENTS PROUVANT LA FERMETURE OU LA CESSION DES RIZERIES DE LA SAED À DE NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES</p> <p>2</p> <p>a LETTRE DU MIN FIN À L USAID ATTESTANT LA SUPPRESSION DE TOUTES LES SUBVENTIONS AUX RIZERIES PRIVÉES</p> <p>b RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)</p>
<u>TRANCHES 2 ET 3 (PAS D ACTIVITÉ)</u>			

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIONS A ENTREPRENDRE (CONDITIONNALITÉS)	ELÉMENTS DE VÉRIFICATION	A PRÉSENTER A L USAID
<b>C RESTRUCTURATION DE LA CPSP</b>			
<p><u>TRANCHE 1</u>  1 ELABORATION D UN PLAN DE RESTRUCTURATION DE LA CPSP ACCEPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT ET L USAID</p> <p>2 INTERDICTION A LA CPSP D ACHETER OU DE DISTRIBUER LE RIZ LOCAL</p> <p>3 EXTENSION DES MESURES DE SUIVI DES MARCHÉS DU RIZ PAR LA CPSP A TOUTES LES RÉGIONS</p>	<p><u>TRANCHE 1</u>  1 ADOPTION OFFICIELLE PAR LE GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL ET ACCEPTATION OFFICIELLE PAR L USAID D UN PLAN DE RESTRUCTURATION DE LA CPSP</p> <p>2 PUBLICATION D UN DÉCRET INTERDISANT A LA CPSP D ACHETER OU DE DISTRIBUER LE RIZ LOCAL</p> <p>3 ANNONCE PAR LA CPSP QU ELLE A ETENDU SES MESURES DE SUIVI DU RIZ A TOUTES LES RÉGIONS</p>	<p><u>TRANCHE 1</u>  1 SOUMISSION DES DOCUMENTS OFFICIELS D ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL</p> <p>2  a VÉRIFIER QUE LE DÉCRET A ÉTÉ PUBLIÉ  b S ASSURER QUE LA CPSP N ACHÈTE ET NE DISTRIBUE PLUS LE RIZ LOCAL  SONDAGE SUR QUELQUES MARCHÉS  VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA CPSP</p> <p>3  a VÉRIFIER QUE LA CPSP A FAIT L ANNONCE EN QUESTION  b VÉRIFIER QU UN SYSTÈME DE SUIVI EXISTE DANS TOUTES LES RÉGIONS (CECI POURRAIT ÊTRE UN SYSTÈME PROPRE À LA CPSP OU BASÉ SUR DES DONNÉES PROVENANT D UNE AUTRE SOURCE)</p>	<p><u>TRANCHE 1</u>  1 DOCUMENTS OFFICIELS D ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL (MIN FIN )</p> <p>2  a DÉCRET INTERDISANT À LA CPSP D ACHETER OU DE DISTRIBUER LE RIZ LOCAL (MIN FIN )  b RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)  COPIES DU DÉCRET  - RÉSULTATS DU SONDAGE ET DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA CPSP</p> <p>3  a COPIE DU DOCUMENT DE LA CPSP ANNONÇANT L ÉTABLISSEMENT DU SYSTÈME DE SUIVI DU MARCHÉ (MIN FIN )  b RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)  • À JOINDRE COPIES DU DOCUMENT CPSP</p>

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIONS A ENTREPRENDRE (CONDITIONNALITÉS)	ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION	A PRÉSENTER A L USAID
<b>C RESTRUCTURATION DE LA CPSP (suite)</b>			
<p><u>TRANCHE 2</u>  1 INTERDICTION A LA CPSP DE FAIRE LA DISTRIBUTION DE TOUS LES TYPES DE RIZ SAUF DANS LES RÉGIONS DE KOLDA ET DE ZIGUINCHOR</p> <p>2 FERMETURE DES MAGASINS RÉGIONAUX DE LA CPSP DANS TOUTES LES RÉGIONS SAUF CELLES DE KOLDA ET DE ZIGUINCHOR ET A DAKAR</p> <p>3 AUTORISATION ACCORDEÉ AU SECTEUR PRIVÉ D IMPORTER DU RIZ BRISÉ EN SOUS TRAITANT AVEC LA CPSP</p> <p>4 INTERDICTION A LA CPSP D IMPORTER UN RIZ AUTRE QUE LE RIZ BRISÉ (ASSURER LE CONTROLE PAR LE SECTEUR PRIVÉ DE TOUTES LES IMPORTATIONS DE RIZ NON BRISÉ)</p> <p>5 UNE LIBRE CONCURRENCE POUR LES IMPORTATIONS DE RIZ BRISÉ</p> <p>6 UN ROLE CLAIR DU GOUVERNEMENT DANS LE SUIVI OU LA COLLABORATION AVEC LES IMPORTATEURS DU RIZ NON BRISÉ</p>	<p><u>TRANCHE 2</u>  1 ET 2 PUBLICATION D UN DÉCRET INTERDISANT A LA CPSP DE FAIRE LA DISTRIBUTION DE TOUS LES TYPES DE RIZ SUR LES MARCHÉS INTÉRIEURS SAUF DANS LES REGIONS DE KOLDA ET DE ZIGUINCHOR</p> <p>3 PUBLICATION D UN DÉCRET AUTORISANT LE SECTEUR PRIVE A IMPORTER DU RIZ BRISÉ EN SOUS TRAITANT AVEC LA CPSP</p> <p>4 PUBLICATION D UN DÉCRET INTERDISANT A LA CPSP D IMPORTER UN RIZ AUTRE QUE LE RIZ BRISÉ</p> <p>5 ETABLISSEMENT D UN MÉCANISME DE CONCURRENCE POUR LES IMPORTATIONS DE RIZ BRISÉ</p> <p>6 RAPPORT SUR LE ROLE DU GOUVERNEMENT DANS LE SUIVI OU LA COLLABORATION AVEC LES IMPORTATEURS DE RIZ NON BRISÉ</p>	<p><u>TRANCHE 2</u>  1 et 2 PREUVE DE LA PUBLICATION DU DÉCRET SONDAGE DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION ET DE STOCKAGE DU RIZ</p> <p>3 PREUVE DE LA PUBLICATION DU DÉCRET VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE SOUS TRAITANCE POUR L IMPORTATION DU RIZ BRISÉ</p> <p>4 PREUVE DE LA PUBLICATION DU DÉCRET VÉRIFICATION QUE L IMPORTATION DU RIZ NON BRISÉ EST CONTRÔLÉ PAR LE SECTEUR PRIVÉ (QUE LA CPSP N A PLUS AUCUN RÔLE DANS CE DOMAINE)</p> <p>5 PREUVE (DOCUMENTATION) DE L EXISTENCE D UN MÉCANISME DE CONCURRENCE POUR LES IMPORTATIONS DE RIZ BRISÉ</p> <p>6 PREUVE DU RÔLE DU GOUVERNEMENT EN RAPPORT AVEC LES IMPORTATEURS DE RIZ NON BRISÉ SONDAGE SUR LES RELATIONS GOUVERNEMENT IMPORTATEURS DU RIZ NON BRISÉ</p>	<p><u>TRANCHE 2</u>  1 et 2  COPIE DU DÉCRET (MIN FIN )  PREUVES QUE LA CPSP NE DISTRIBUE PAS DE RIZ AILLEURS QUE DANS LES RÉGIONS DE KOLDA ET DE ZIGUINCHOR  PREUVES QUE LES MAGASINS RÉGIONAUX DE LA CPSP SONT FERMÉS (UPA)</p> <p>3 COPIE DU DÉCRET (MIN FIN )  TROIS (3) COPIES DE SOUS CONTRATS SIGNÉS (MIN FIN )</p> <p>4 COPIE DU DÉCRET (MIN FIN )  RAPPORT DU MIN AGRI CONFIRMANT QU IL A ÉTÉ INTERDIT À LA CPSP D IMPORTER DU RIZ AUTRE QUE LE RIZ BRISÉ (MIN FIN )</p> <p>5 RAPPORT SIGNÉ PAR LE MIN AGRI DÉCRIVANT LE MÉCANISME DE CONCURRENCE UTILISÉ (MIN FIN )</p> <p>6 COPIE DU RAPPORT (MIN FIN )</p> <p>GÉNÉRAL  UN RAPPORT CONFIRMANT QUE LA CPSP A ENTIÈREMENT EXÉCUTÉ LA PHASE 1 DE SON PLAN DE RÉORGANISATION (MIN FIN )  A PRÉSENTER PAR L'UPA  SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION SUR L ENSEMBLE DES MESURES À PRENDRE  COPIES DES DÉCRETS ET RAPPORTS</p>

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIONS A ENTREPRENDRE (CONDITIONNALITÉS)	ELÉMENTS DE VÉRIFICATION	A PRÉSENTER A L USAID
<p><b>TRANCHE 3</b></p> <p>1 INTERDICTION A LA CPSP DE DISTRIBUER TOUS LES TYPES DE RIZ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS Y COMPRIS LES RÉGIONS DE KOLDA ET DE ZIGUINCHOR (ASSURER LE CONTROLE DU SECTEUR PRIVE SUR TOUTES LES IMPORTATIONS DE TOUS LES TYPES DE RIZ)</p> <p>2 FERMETURE DE TOUS LES MAGASINS RÉGIONAUX DE LA CPSP A KOLDA A ZIGUINCHOR ET A DAKAR</p> <p>3 LIMITATION DES ACTIVITÉS DE LA CPSP DANS LE SECTEUR RIZ AUX ACTIVITÉS SUIVANTES</p> <p>SUIVI DE LA FILIERE</p> <p>PASSATION DE CONTRATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ POUR LES IMPORTATIONS DE RIZ BRISÉ UNIQUEMENT EN CAS D URGENCE</p> <p>PASSATION DE CONTRATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ POUR LA GESTION DES STOCKS DE SÉCURITÉ DU RIZ POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT</p> <p>4 UN ROLE CLAIR DU GOUVERNEMENT DANS LE SUIVI OU LA COLLABORATION AVEC LES IMPORTATEURS DE TOUS LES TYPES DE RIZ</p>	<p><b>TRANCHE 3</b></p> <p>1 PUBLICATION D UN DÉCRET INTERDISANT A LA CPSP DE DISTRIBUER TOUS LES TYPES DE RIZ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS Y COMPRIS A KOLDA ET A ZIGUINCHOR</p> <p>2 FERMETURE PAR LA CPSP DE TOUS LES MAGASINS RÉGIONAUX A KOLDA A ZIGUINCHOR ET A DAKAR</p> <p>3 PUBLICATION D UN DÉCRET LIMITANT LES ACTIVITÉS DE LA CPSP DANS LE SECTEUR RIZ</p> <p>AU SUIVI DE LA FILIERE</p> <p>A LA PASSATION DE CONTRATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ POUR LES IMPORTATIONS DE RIZ UNIQUEMENT EN CAS D URGENCE</p> <p>A LA PASSATION DE CONTRATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ POUR LA GESTION DES STOCKS DE SÉCURITÉ DU RIZ POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT</p> <p>4 CLAIRE DÉFINITION DU ROLE DU GOUVERNEMENT PAR RAPPORT AUX IMPORTATEURS DE RIZ (TOUS LES TYPES)</p>	<p><b>TRANCHE 3</b></p> <p>1 VÉRIFIER QUE CE DÉCRET A ÉTÉ PUBLIÉ VÉRIFIER QUE LA CPSP S EST RETIRÉE DE LA DISTRIBUTION DE TOUS LES TYPES DE RIZ AU SÉNÉGAL</p> <p>2 VÉRIFIER QUE TOUS LES MAGASINS DE LA CPSP ONT ÉTÉ FERMÉS (DOCUMENTS DE LA CPSP ET SONDAGE DANS LES RÉGIONS)</p> <p>3 VÉRIFIER QUE CE DÉCRET A ÉTÉ PUBLIÉ VÉRIFIER QUE LA CPSP NE PARTICIPE À AUCUNE ACTIVITÉ AUTRE QUE CELLES SPÉCIFIÉES DANS LE DÉCRET</p> <p>4 RAPPORT QUI DÉFINIT CLAIREMENT LE RÔLE DU GOUVERNEMENT</p>	<p><b>TRANCHE 3</b></p> <p>1 - COPIE DU DÉCRET (MIN FIN ) SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)</p> <p>2 - RAPPORT SIGNÉ PAR LE MIN AGRI CONFIRMANT LA FERMETURE DES MAGASINS PAR LA CPSP (MIN FIN ) - SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)</p> <p>3 - COPIE DU DÉCRET (MIN FIN ) - SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)</p> <p>4 - RAPPORT SIGNÉ PAR LE MIN AGRI (MIN FIN ) SECTION CONCERNÉE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION (UPA)</p>

### **2.2 3 Restructuration de la CPSP**

L'étude ACG permettra au gouvernement et à l'USAID d'adopter un plan de restructuration de la CPSP. Les autres conditions sont que la CPSP se retire totalement de l'achat et de la distribution du riz local et qu'elle aura étendu ses mesures de suivi des prix du riz dans toutes les régions.

Les mesures des deux dernières tranches sont présentées dans le tableau. Il suffit de dire que suite aux recommandations du rapport ACG l'objectif consiste à restructurer la CPSP pour qu'elle devienne un agent chargé du suivi du marché du riz et un acheteur/distributeur de dernier ressort. Cette dernière partie reflète le fait que le gouvernement est intéressé à inclure la CPSP dans un système d'alerte (et de réponse) rapide en cas de déficits céréaliers éventuels.

## **2 3 Les mécanismes de vérification et de comptes-rendus**

### **2.3 1 Considérations générales**

Pour bien comprendre comment l'UPA doit procéder à la vérification des mesures prises dans le cadre des conditions PASR il faut bien comprendre quels sont les résultats attendus, résultats qui permettraient le décaissement des fonds de l'USAID. Au cas où il faudrait changer une loi ou un arrêté, on exige qu'un nouvel avis, décret, ou une nouvelle loi remplace l'ancien texte et que celui-ci soit diffusé auprès du public concerné. Deuxièmement, le Ministère des Finances, en tant que signataire de l'accord de subvention, doit aviser formellement (par écrit) que l'avis, le décret ou la loi a été promulgué(e). Mais l'USAID est surtout intéressée à vérifier que le décret ou la lettre soit conforme à l'esprit et aux termes de la mesure prévue dans les accords de projet, que le contenu soit pleinement diffusé, et plus important encore, que les mesures prises sur le papier ont été exécutées sur le terrain.

Il est prévu que le Ministère des Finances enverra à l'USAID des copies de chaque décret ou avis officiel émanant du gouvernement relativement aux conditions ci-dessus pour le décaissement de chaque tranche de la subvention. La tâche de l'UPA sera de vérifier que toutes les conditions PASR sont satisfaites.

### **2.3 2 Pour la première tranche**

Nous mettrons l'accent sur le système et les éléments de vérification et de comptes-rendus pour la première tranche car ces éléments pourront être utilisés comme modèles pour les prochaines étapes.

#### **— Objectif 1. Supprimer tous les prix contrôlés du riz**

La tâche principale de l'UPA sera de vérifier sur le terrain que les mesures annoncées ont été effectivement appliquées dans la filière rizicole. Cette vérification peut se faire par le dépouillement des données recueillies par d'autres organismes (DSA, CSA (SIM), BAME, etc.), un sondage auprès des intervenants dans la filière, et une étude des documents comptables des sociétés concernées par les mesures (CPSP, etc.). Le rapport rassemblera les avis officiels.

et les décrets faisant partie des conditions (y compris la lettre de couverture du document juridique adressé par le Ministère des Finances à l'USAID)

Pour assurer que les conditions sur la libéralisation du prix de riz paddy soient respectées, l'UPA doit

- Veiller à ce que l'avis officiel ait été publié,
- Montrer que les médias ont fait une large diffusion de l'avis,
- Confirmer sur terrain que les prix sont fixés par la libre concurrence sur le marché

Pour le dernier, il s'agit d'un simple sondage dans plusieurs marchés pour vérifier le niveau et la répartition des prix. Un léger sondage sur les prix du riz paddy dans la région du fleuve étant déjà fait par l'UPA, il s'agit de vérifier par des données sur les prix ou par un autre sondage que les prix dans d'autres régions sont libres. Il convient de noter ici qu'un tel sondage ne remplacerait pas une véritable étude de l'effet de la libéralisation du prix du riz paddy sur l'ensemble des prix. Ce genre d'étude fait partie de programme de suivi.

L'UPA est aussi chargée de confirmer que la population a été réellement informée de la libéralisation du prix du riz paddy (Il s'agit de faire une liste des médias qui ont diffusé le texte ou un compte-rendu de l'avis. En ce qui concerne la radio ou la télévision, il est souhaitable que les heures et le nombre de fois que l'avis est diffusé soit notées et incluses dans le rapport de vérification que l'UPA transmettra à l'USAID quand toutes les conditions pour la première tranche seront remplies.

Voici une esquisse du chapitre "Progrès accomplis dans la condition de suppression de tous les prix contrôlés du riz," du rapport de vérification du décaissement de la première tranche de la subvention de l'USAID au PASR.

- I La problématique ou les difficultés (y-compris les acteurs, la date des mesures prises, etc )
- II La façon de faire la vérification (sources de données secondaires, méthode de sondage sur le terrain)
- III Les résultats de la vérification
- IV La discussion de l'évolution de cette condition, les contraintes, le choix de la date et la probabilité que les mesures iront en s'accéléralant
- V En annexe (et attaché au rapport) des copies de tous les documents liés a cette condition

— **Objectif 2: Le désengagement complet de la SAED de l'achat et de la transformation du riz local**

La SAED doit dans un premier temps

- arrêter l'achat et la transformation du riz local,
- transférer ces activités au secteur privé, et
- éliminer toute subvention aux rizeries privées

La vérification de la lettre et du contenu des conditions précédentes s'avère plus compliquée que ne l'est la vérification de la libéralisation des prix. Ceci dit, il en incombe à l'UPA de vérifier que ces mesures ont été prises.

Pour vérifier l'arrêt de l'achat et de la transformation par la SAED du riz local, et la fermeture, vente ou cession au secteur privé de toutes les rizeries de la SAED il faudra faire un sondage auprès de la SAED, des nouvelles sociétés propriétaires des rizeries, et les autres intervenants. Ceci a déjà commencé avec la visite sur le terrain dans la région du fleuve qui s'est déroulée entre le 8 et 11 décembre de cette année. Il reste à quantifier les résultats de ce sondage, à trouver, étudier et classer les documents — contrats de vente, conditions de cession, lettres, etc — relatifs au transfert des rizeries au secteur privé. Tous ces documents seront attachés au rapport de vérification pour le décaissement de la première tranche de la subvention de l'USAID.

La vérification de l'élimination de toute subvention aux rizeries privées sera plus complexe (plus spécifiquement les anciennes usines URIC). En plus de la collecte des documents concernés, l'UPA sera obligée d'étudier la structure des coûts des rizeries privées pour prouver à l'USAID qu'aucune subvention cachée n'existe.

Le format du chapitre sur le désengagement de la SAED de l'achat et de la transformation du riz local suivra de près celui cité ci-dessus.

### — Objectif 3 La restructuration de la CPSP

Comme les autres conditions précédentes pour la première tranche de subvention, la restructuration de la CPSP semble être à l'avance. Les études préalables au développement d'un plan de restructuration sont achevées et l'examen des recommandations est en cours. Les autres conditions pour la première tranche, notamment l'interdiction à la CPSP d'acheter ou de distribuer le riz local, et le développement par la CPSP d'un système de suivi du marché du riz sont effectivement subordonnées au plan.

L'UPA vérifiera que les documents d'adoption du plan ont été soumis à l'USAID et que des copies du décret interdisant à la CPSP d'acheter ou de distribuer le riz local, ainsi qu'une copie de l'annonce de la CPSP relative à son système de suivi du marché ont été transmises à l'USAID. En plus l'UPA sera obligée de faire des sondages dans quelques marchés clés pour assurer que la CPSP s'est vraiment retirée du marché. Il faut noter que même après la cessation des achats la distribution du riz en stock peut se poursuivre. L'UPA devra tenir compte de l'effet des stocks sur les dates de désengagement de la CPSP du marché.

Pour déterminer si la CPSP à un système fiable de suivi (contrôle) du marché il suffira de consulter l'organigramme de la section de suivi du marché et de faire des sondages dans les régions

Le format de ce chapitre du rapport à l'USAID ne sera pas très différent des autres chapitres

### **2.3.3 Les tranches suivantes**

Les conditions pour la deuxième et troisième tranches concernent seulement la suppression des prix contrôlés du riz et la restructuration de la CPSP. En principe la question du désengagement de la SAED de l'achat et la transformation de riz local devrait être entièrement réglée pour le décaissement de la première tranche

Il est possible (et même souhaité) que des mesures des deux dernières tranches soient prises à l'avance. D'ailleurs certaines mesures pour la deuxième tranche ont déjà été prises (l'importation du riz brisé par le secteur privé). Aux cas où les conditions d'autres tranches sont remplies plus tôt il faut avoir la souplesse nécessaire pour permettre à l'UPA d'élargir les rapports de vérification sur plus d'une tranche. Ceci éviterait la duplication du travail de l'UPA et lui permettrait de faire progresser sa tâche principale, notamment l'évaluation des effets de la réforme du marché intérieur du riz

Il est possible qu'un certain niveau d'assistance technique (local ou international) soit nécessaire pour aider à planifier la vérification de deux prochaines tranches. Celle-ci sera conditionnée par l'évolution des réformes

## **2.4 Plan de travail, volet vérification**

Le travail du volet vérification doit commencer immédiatement vu que quelques conditions qui sont déjà en voie d'être remplies. Par exemple la vente ou la cession de rizeries doit être vérifiée et documentée. Ceci inclurait une revue des documents de la SAED (y compris les actes de vente), et une vérification sur le terrain des rizeries vendues à des opérateurs privés

Pour toutes les conditions exigées, il est impératif que l'UPA commence la vérification dès que les mesures concernées ont été prises. Nous suggérons que l'UPA tienne un fichier sur chaque condition, en y ajoutant des copies de documents juridiques, financiers et commerciaux émis au fur et à mesure que les conditions sont remplies. Les résultats des vérifications de l'UPA seront aussi classés dans le fichier. Une autre partie du fichier (condition par condition) doit inclure des copies de la correspondance avec d'autres départements gouvernementaux chargés d'appliquer les réformes (en général le Ministère des Finances) et des copies des rapports de presse sur les conditions en question

Le rapport de vérification sera considéré comme un travail continu qui se poursuit pendant que les mesures sont appliquées et qui sera prêt à être achevé au moment où la vérification sur le terrain est faite. Selon la conception de ce travail, chaque condition devrait

avoir son propre sous-rapport de vérification prêt à être combiné directement avec les autres chapitres dès que la dernière condition pour la tranche considérée est remplie et vérifiée

Il importe que le rapport pour chaque tranche soit complété très peu de temps (quelques semaines) après que la dernière condition ait été remplie. Par exemple, les conditions pour le décaissement de la première tranche doivent être remplies le 28 février 1995. Donc, le rapport de vérification de l'UPA, qui fait lui-même partie de l'ensemble des conditions précédentes doit être soumis à cette date

#### **2 4 1 Résumé des grandes lignes des sondages et enquêtes sur le terrain**

Pour la première tranche les tâches principales de la vérification sont les suivantes

##### **Pour la libéralisation des prix**

- La collecte des preuves fournies par les lois et décrets associés avec les conditions
- Des preuves que des copies de ces lois et décrets ont été envoyées par le Ministère des Finances à l'USAID
- La collecte de preuves que les médias ont diffusé les informations sur le décret qui supprime le prix officiel du riz paddy (données de programmation de la radio et de la télévision, articles de journaux, etc )
- Des entretiens avec des transporteurs sur l'arrêt des subventions au transport du riz brisé
- Un contrôle des prix régionaux après la suppression des subventions au transport
- Des preuves que les nouveaux contrats de transport entre la CPSP et les transporteurs ne contiennent aucune subvention aux coûts des transports
- Un contrôle des prix après la suppression des prix et des marges contrôlés

##### **Pour le désengagement de la SAED de l'achat et de la transformation du riz local**

- La collecte de preuves que les anciennes rizeries de la SAED (URIC) ont été transférées à des privés (contrats de vente, etc )
- Documentation de la structure de la propriété des rizeries transférées par la SAED au secteur privé
- La collecte de preuves que toutes les subventions du gouvernement à la SAED (et autres?) et aux rizeries privés ont été éliminées (ceci peut nécessiter une étude du coût des intrants, pièces détachées, etc achetés auprès de la SAED, etc )

## **Pour la restructuration de la CPSP**

- Une documentation de l'adoption par le gouvernement du Sénégal et de l'USAID du plan de restructuration de la CPSP
- La preuve d'un décret gouvernemental qui interdit à la CPSP d'acheter et de distribuer le riz local
- Des preuves que la CPSP a cessé l'achat du riz local à la date du décret officiel
- Des preuves que la CPSP a cessé la distribution du riz local immédiatement après que les stocks en dépôt aient été épuisés
- Une documentation montrant que la CPSP a annoncé (d'une manière officielle) l'étendue de son système de suivi (contrôle) du marché du riz dans toutes les régions du pays
- La collecte de preuves que la CPSP a en place un système fiable d'information du marché du riz dans toutes les régions du pays

## 3 0 LE PROGRAMME DE SUIVI-ÉVALUATION DU PASR

Pour suivre d'une manière efficace l'influence du programme PASR, il faut commencer par les hypothèses relatives aux impacts attendus tout au long de la filière rizicole. Ces impacts définiront les méthodes d'enquête et d'analyse qui conviennent le mieux, compte tenu des contraintes de temps et de budget.

### 3 1 Hypothèses relatives à l'impact des réformes sur la filière du riz

Comme les réformes du PASR sont axées sur le désengagement de l'état et la suppression des contrôles sur les prix, la commercialisation et l'importation, l'impact principal se manifesterá par le niveau des prix. Mais il importe de prévoir l'influence de ces nouveaux prix sur les groupes clés de la filière : les producteurs, les consommateurs, et les entreprises situées dans les circuits commerciaux : les commerçants, les importateurs, et les transformateurs.

#### 3.1.1 Au niveau de la production

"Réponse de l'offre" : Avec des marchés qui fonctionnent bien (qui ont des "prix qui communiquent"), le prix du paddy au producteur sera déterminé par le prix à la frontière qui sera le résultat du système de protection et du niveau des tarifs adoptés. Dans des conditions idéales, des niveaux de prix assez élevés du riz dans les milieux urbains peuvent inciter les producteurs sénégalais à produire d'avantage de riz et réduire la dépendance du marché envers le riz importé. Malheureusement, ces niveaux de prix du riz à Dakar ne sont probablement pas politiquement acceptables. Donc, les questions les plus cruciales concernent les "réponses de l'offre" face à des prix de paddy plus bas et les conséquences sur la sécurité alimentaire.

Si le prix au producteur tombe d'une manière absolue ou relative, quelles seront les réactions des producteurs ? Il est possible alors que les producteurs substituent d'autres spéculations au riz, ou qu'ils trouvent encore leur compte dans la production du riz, ou encore qu'ils essaient d'intensifier leur production pour maintenir un niveau de rentabilité acceptable. On peut supposer qu'il y a peu de chances pour que des grands changements dans les technologies de production aient lieu à court terme. Donc les relations de substitution dépendront des possibilités techniques et économiques dans les deux grandes zones de production du riz au Sénégal : la Vallée du Fleuve Sénégal et la Casamance.

Il semble que les plus grandes difficultés de substitution se manifesteront dans le delta du Fleuve, les sols lourds alluviaux du delta sont à vocation rizicole et ont aussi des problèmes de drainage et d'élévation du taux de la salinité. Les possibilités de substitution sont meilleures dans la vallée du Fleuve elle-même (surtout dans les PIV) et en Casamance.

Il importe que ces possibilités de substitution soient l'objet d'un suivi par le PASR. Ceci sera fait en analysant les données suivantes :

- Les prix à travers le Système d'information sur le marché (SIM) du Commissariat à la sécurité alimentaire (CAS) — pour vérifier l'impact véritable sur les prix au producteur du riz paddy,

- Les statistiques courantes de la production (Direction de la statistique agricole - DSA) Dans la mesure où celles-ci ne sont pas suffisantes, le projet utilisera des ressources additionnelles pour recueillir des informations supplémentaires au niveau des grands périmètres (Fleuve Sénégal) et dans certains systèmes en Casamance

Voir aussi en section 4 la définition d'une étude technique et agronomique sur le potentiel de substitution dans la production agricole

**Impact sur les revenus des producteurs:** Si les prix du paddy sont beaucoup plus bas et si le producteur n'a pas de possibilités de substitution satisfaisantes, on peut prévoir un impact négatif sur le revenu du foyer. On peut essayer de mesurer cet impact directement — en utilisant la base de données BAME, remise à jour avec des études de cas ou des enquêtes de reconnaissance rapide. Ou encore, on peut l'estimer à travers des modèles au niveau de la ferme (programmation linéaire) ou à un niveau plus groupé (modèles multimarchés)

### 3.1.2. Au niveau de la consommation

Pour les consommateurs l'impact principal se fera sentir par le niveau des prix avec des possibilités de substituer d'autres céréales (surtout le mil) s'il y a une hausse importante des prix. Dans des cas extrêmes, une hausse des prix pourrait avoir des effets négatifs sur la nutrition, surtout pour les couches sociales les plus pauvres. Aussi pour l'état sénégalais et la gestion de la transition vers le marché libre du riz, on sait qu'un prix plus élevé ou fluctuant peut présenter des dangers politiques et sociaux.

Nous proposons d'employer deux méthodes principales de suivi/évaluation

- Notre outil principal pour tracer une image du rôle du riz dans la consommation nationale est l'ESAM (Enquête sénégalaise auprès des ménages — la Direction de la statistique étant chargée de la collecte et du traitement des données). Cette étude nous permettra d'obtenir une bonne description de base de la consommation du riz. Il sera aussi possible de faire des estimations des élasticités de la demande à travers des données transversales. Mais pour assurer un suivi correct de l'impact des réformes, il sera nécessaire de faire un "second tour" de l'ESAM (après quelques années d'expérience avec des marchés libres),
- Des études directes sur la consommation pour mieux comprendre les relations de substitution dans la consommation. Une étude du genre "marketing" avec des groupes de consommateurs sera organisée assez rapidement. Ceci sera fait sous forme d'études ponctuelles (voir section 4)

### 3.1.3. Au niveau de la filière

Les réformes de PASR portent principalement sur la réglementation de la commercialisation, la transformation, et l'importation du riz. Notre raisonnement principal sur l'impact des réformes est que le bénéfice le plus important pour l'économie sénégalaise a des

chances d'être la réduction des frais de commercialisation dans la filière Ceci peut être mesuré par la réduction de la marge moyenne de transformation-commercialisation du riz (la marge entre le producteur et le consommateur)

La tâche principale de la recherche appliquée sera d'identifier la structure des circuits de commercialisation et les postes de dépenses qui figurent dans cette marge, et de suivre leur évolution avec le temps. On propose de se baser sur des travaux déjà faits par le BAME de l'ISRA et d'y ajouter une collecte supplémentaire d'information en employant des enquêtes de reconnaissance rapide

#### **3.1.4. Le programme de suivi et évaluation des réformes**

Pour faire les études d'impact, il faut organiser le travail d'une manière un peu différente et le programme de suivi/évaluation sera composé des six activités périodiques suivantes

**3 1 4 1**      **Suivi de l'impact sur les revenus** Cette activité sera basée sur l'analyse de l'ESAM de MEFP/DS. La première tâche consiste à retracer le rôle du riz dans la consommation sénégalaise. Cette image peut être suivie par des études de cas ponctuels et par un "second tour" (même sur un échantillon réduit) de l'ESAM. Un élément clé sera l'accès aux données de l'ESAM et la possibilité de faire des analyses en collaborant avec le personnel de la Direction de la statistique agricole

**3 1 4 2.**      **Suivi et analyse des prix du marché** (avec le SIM/CSA & la CPSP) Il semble que les données sur les prix des céréales au niveau du marché et du producteur conviennent probablement à cette analyse essentielle au programme de suivi du PASR. La partie du SIM la plus problématique concerne les prix du riz au niveau de la vente en gros. Comme le système était administré par l'état, les prix de gros (au moins pour le riz brisé) étaient supposés être les prix officiels. De plus, avec la peréquation (les frais de transport étant payés par la CPSP) il n'y avait pas de variations de prix dans les grands centres. Maintenant ce sont les fluctuations des prix de gros (tant du riz importé que du riz local) qui détermineront les autres prix. Comme la CPSP aura elle aussi un rôle dans le suivi du marché, elle aura un avantage comparatif dans la collecte des données sur les prix de gros. Le groupe chargé de ce volet d'analyse travaillera avec les deux organismes dans la mesure du possible

**3.1 4 3**      **Analyses MAP (CRD) les impacts sur l'économie** Le cadre analytique qui est proposé ici est l'emploi de la méthode MAP (Matrice d'analyse politique) qui est décrite en détail dans la Section 3.2 ci-dessous. Cette analyse sera coordonnée avec une analyse similaire qui sera faite par l'ADRAO sur le rôle du riz dans les économies de sept pays de l'Afrique de l'ouest, y compris le Sénégal. Nous proposons aussi de collaborer avec l'ISRA/BAME pour ces analyses

- 3 1.4.4 Restructuration de la commercialisation du riz:** Il est évident qu'à court terme les plus grands changements dans la filière du riz se feront au niveau des intervenants commerciaux (commerçants, transformateurs, importateurs) L'objectif de cette collecte de données sera de décrire la structure de la commercialisation et son évolution face aux changements de la politique rizicole Nous proposons d'accomplir cette tâche conjointement avec l'ISRA/BAME Il importe de reconnaître que le succès du programme de libéralisation peut être mesuré principalement à travers l'analyse des marges brutes de commercialisation entre l'exploitation et le consommateur (pour le riz local et le riz importé)
- 3.1.4 5. Impact sur les superficies cultivées:** Comme nous l'avons discuté ci-dessus, l'impact principal sur la production viendra d'une hausse des prix du paddy au niveau du producteur ou une baisse du prix relatif On peut aussi essayer de suivre l'évolution de la production par une analyse des superficies cultivées à travers les statistiques périodiques du Ministère de l'Agriculture/DSA Il est clair que ces statistiques auront certaines limitations Pour avoir des idées plus précises il sera sans doute nécessaire d'utiliser des données moins représentatives mais qui existent auprès d'organismes régionaux comme la SAED ou la SODAGRI
- 3 1.4.6 Rapport annuel sur l'évolution de la réforme de la politique rizicole:** Nous proposons que l'équipe APAP aide chaque année l'UPA à rédiger un rapport descriptif sur l'état et l'évolution de la réforme de la politique rizicole durant l'année Ces rapports seront utiles pour aider l'UPA dans la préparation des rapports prouvant que les conditions préalables au décaissement des tranches de PASR ont été satisfaites

## **3 2 Analyse de l'efficacité économique de la production du riz au Sénégal**

La combinaison du PASR et de la dévaluation a provoqué de grands changements pour le secteur rizicole au Sénégal Outre les mesures des impacts décrites ci-dessus, il faudra analyser les effets de ces changements de politiques sur la rentabilité de la filière rizicole

### **3.2.1 Distinction entre les bénéfices privés et les bénéfices sociaux**

L'analyse de l'efficacité économique traite de l'allocation des ressources de la société pour des utilisations alternatives La distinction principale entre "le bénéfice privé" et "le bénéfice social" repose surtout sur le mode de valorisation des ressources Il faut distinguer entre des prix "privés" et des prix "sociaux " Les prix privés sont les prix pratiqués sur les marchés intérieurs Ces sont les prix utilisés par les intervenants privés pour calculer la rentabilité financière (d'où le terme "bénéfice privé") de leurs activités de production et de commercialisation

Par contre, "le bénéfice social" est un concept encore plus subtil Pour le comprendre il faut présenter le concept du "prix social " Le prix social reflète la valeur due à la rareté des

biens La valeur de rareté décrit le "coût d'opportunité" d'un bien au niveau de l'économie globale En effet, c'est la valeur à laquelle on renonce lorsqu'on utilise ce bien dans un but autre que celui qui correspond à l'option la plus rentable Dans un marché libre, le prix privé et le prix social restent le même Mais si l'état intervient sur le marché, par exemple avec une taxe ou une subvention sur tel ou tel bien, il y aura une divergence entre le prix privé et le prix social de ce bien Dans ce cas, on dira que les acteurs sont incités à mal attribuer les ressources par rapport à leur utilisation la plus efficace du point de vue social

Cette distinction conceptuelle est à la base des analyses d'avantage comparatif L'avantage comparatif traite de la rentabilité *sociale* d'une activité, par exemple, la production du riz Il est prévu dans le cadre du PASR d'étudier l'avantage comparatif de la filière du riz au Sénégal Cette étude montrera la rentabilité sociale des ressources utilisées dans la filière L'indicateur utile pour décrire l'avantage comparatif est le coût en ressources internes (CRI) Dans le cas d'une importation (comme le riz au Sénégal), le CRI décrit le coût réel en ressources internes dépensées pour économiser une unité de devises

Si la valeur des ressources internes utilisées dans la production d'une unité du produit est inférieure à la valeur économisée, on dira que le pays possède un avantage comparatif dans cette activité Par contre, si la valeur réelle des ressources utilisées par l'activité est supérieure au montant des devises économisées par cette activité, le pays n'a pas d'avantage comparatif, et ces ressources pourraient être mieux utilisées ailleurs Il faudra choisir dans le cadre du PASR entre des méthodes alternatives pour calculer et communiquer les indicateurs de l'avantage comparatif et de la protection (c'est-à-dire la taxation ou la subvention d'un produit par rapport à son prix à la frontière)

Nous proposons d'adopter le procédé de la "matrice de l'analyse politique" (MAP)<sup>3</sup> La MAP est un cadre qui permet de comparer les coûts privés et les coûts sociaux de telle activité Le CRI et les autres indicateurs de la protection peuvent être calculés dans le cadre de la MAP Dans ce sens, la MAP nous fournit une méthode très générale pour le travail prévu L'enseignement de cette méthodologie sera incluse dans le programme de formation proposé pour l'UPA, mais cette méthode est une application assez avancée et exige d'abord une formation de base en économie

L'objectif des études de l'avantage comparatif est de mieux informer la politique, dans ce cas la politique du secteur rizicole L'avantage comparatif dans le cadre de la MAP constitue un étalon de base pour évaluer les coûts économiques au niveau d'une politique de protection du riz Avec cet outil, on peut comparer les avantages comparatifs et la rentabilité sociale des différents systèmes de production du riz, l'importance relative de la production et de la commercialisation dans la filière, et aussi la rentabilité sociale de la production du riz par rapport à la rentabilité sociale des autres spéculations

---

<sup>3</sup> La description la plus complète de ce cadre analytique est le livre *The Policy Analysis Matrix for Agricultural Development* par Eric Monke et Scott Pearson, Cornell University Press, 1989 Le projet APAP a aussi un ensemble complet de documentation de formation sur ce cadre analytique

Par exemple, on peut faire des comparaisons de rentabilité économique pour une speculation dans la zone de production et dans un centre urbain de consommation. Les deux perspectives sont valables selon les objectifs de l'analyse. Dans un pays comme le Sénégal, où les centres de production (et surtout la région du Fleuve) sont loin des centres de consommation, ou bien, si les frais de transport sont élevés, il y a peut-être un avantage comparatif pour la production du riz destinée à une consommation plus ou moins locale, mais cet avantage comparatif n'existe pas à Dakar.

L'analyse de ces questions peut mieux informer les décideurs sur les avantages et les inconvénients des options politiques pour la protection du riz ou la sécurité alimentaire. Par exemple, si on trouve que le pays n'a pas d'avantage comparatif dans la production du riz, une des options pourrait être de décourager la production parce qu'elle utilise des ressources qui pourraient mieux être utilisées ailleurs. Si la production est justifiée pour d'autres raisons, par exemple la sécurité alimentaire, il faut améliorer cette option (quant au coût en ressources internes). Le moyen le plus direct dans ce domaine est d'augmenter la *productivité* des ressources impliquées dans la production — et c'est toujours un processus difficile et lent.

### 3 2 2 Revue des études antérieures et stratégie d'exploitation des études en cours

L'avantage comparatif du riz au Sénégal est un sujet qui a été très étudié depuis des années. Il faut que le PASR tienne compte des études antérieures, dont la première était *Rice in West Africa (Le Riz en Afrique de l'Ouest)*, appelée aussi "l'étude Stanford" par Pearson, Stryker, Humphreys, et autres (1981). Cette étude a examiné sept systèmes de production du riz, dont trois se trouvent dans la région du Fleuve et quatre se trouvent en Casamance. "L'étude Stanford" a calculé la rentabilité privée aussi bien que la rentabilité sociale du riz dans ces sept systèmes de production au Sénégal. En général, cette étude a trouvé que dans les années soixante-dix, sauf pour la production traditionnelle dans les bas-fonds en Casamance, les bénéfices privés (c'est à dire la rentabilité financière) de la production du riz étaient toujours positifs.

Par contre, si on tient compte des interventions de l'état dans la filière (et en particulier des subventions aux producteurs du riz), la rentabilité *sociale* de la moitié des systèmes étudiés était négative. Le moins rentable en termes économiques était la production du projet Boundoum dans le delta du Fleuve, production destinée à la consommation soit à Dakar soit à Saint-Louis. Les systèmes les plus rentables pour la consommation locale étaient

- la production pluviale (traction animale) en Casamance,
- la production du riz pour l'auto-consommation à Matam, et enfin,
- la production en bas-fonds avec drainage pour l'auto-consommation en Casamance.

Le seul système pour lequel l'étude Stanford a trouvé une rentabilité sociale (économique) positive, avec le riz livré à Dakar, était la production pluviale (avec traction animale) en haute Casamance. Aucun autre système n'avait d'avantage comparatif. C'est à dire, il était toujours économiquement plus rentable pour le Sénégal d'importer le riz (sauf pour la consommation locale). Il est aussi significatif que l'étude Stanford a trouvé que pour tous les systèmes de

production, la rentabilité économique aussi bien que la rentabilité financière était plus élevée avec la transformation par les petites rizeries

Une deuxième étude de l'avantage comparatif du riz au Sénégal a été publiée dans le cadre du Club du Sahel en 1991 ("l'étude AIRD"). L'étude AIRD n'est pas aussi détaillée que l'étude Stanford pour le riz. L'étude AIRD n'a examiné que cinq systèmes de production du riz. Les auteurs ont fait la distinction entre trois systèmes semi-intensifs (c'est à dire un aménagement sommaire sans système de drainage de l'eau, et ne bénéficiant pas d'un endiguement systématique), dont un se trouve dans la Moyenne Vallée, un dans le delta du Fleuve, et le troisième en Haute Casamance. Il y avait aussi deux systèmes intensifs (qui se caractérisent par l'utilisation de stations de pompage avec maîtrise totale de l'eau, un fort degré d'intensification en intrants, et la double culture), dont un dans la Haute Vallée, et l'autre dans le delta.

En général, l'étude AIRD en est arrivée aux mêmes conclusions que l'étude Stanford dix années auparavant. Le riz local ne peut pas être compétitif sur le marché de Dakar (avec les coefficients de production et les prix prévalant à ces époques). Cette conclusion s'applique à chaque système de production examiné dans l'étude AIRD. Mais, il faut dire aussi que l'étude AIRD a trouvé qu'en termes *financiers* la production semi-intensive dans la Moyenne Vallée et le delta du Fleuve, et la production intensive dans la Haute Vallée avaient un avantage comparatif *dans les zones de production*. Enfin, une étude faite en 1990 par la Banque Mondiale a trouvé presque les mêmes résultats pour l'avantage comparatif du riz au Sénégal.

*A l'heure actuelle, l'ADRAO est en train de monter une étude de l'avantage comparatif du riz au Sénégal et dans six autres pays en Afrique de l'ouest. En fait, cet étude a pour but d'actualiser l'étude Stanford dans le cadre d'une analyse MAP. L'existence de cette étude nous offre l'occasion d'une collaboration très utile. La stratégie la plus efficace pour le PASR sera d'adopter le modèle MAP déjà préparé par l'équipe de l'ADRAO, et de travailler directement avec l'équipe de l'ADRAO. Cette collaboration entre le PASR et l'ADRAO inclura la collecte des données, l'actualisation des budgets de productions, ainsi que l'analyse MAP. Nous espérons aussi impliquer la BAME de l'ISRA dans cet exercice. La BAME a déjà préparé plusieurs budgets de production, et le chef d'équipe de l'ADRAO travaillait à l'ISRA à Saint-Louis. Donc, il existe actuellement plusieurs budgets de production pour les systèmes de culture dans la région du Fleuve et un modèle MAP. Nous avons aussi la chance d'avoir dans l'équipe APAP un des analystes principaux de l'équipe ADRAO, Dr Wilcock. Ce fait nous garantit une collaboration efficace entre les deux équipes.*

### 3.2.3 Adoption du programme de formation à ces méthodes d'analyse

Le programme de formation prévu pour l'UPA traitera directement de la question de l'avantage comparatif. Le but principal du programme de formation est de permettre aux cadres de l'UPA de maîtriser l'approche d'analyse MAP. Pour atteindre ce niveau de maîtrise, il faudra que les cadres comprennent bien les questions relatives à l'avantage comparatif, la distinction entre les concepts de bénéfices privés et bénéfices sociaux, et autres indicateurs de la protection domestique. Ces sujets, aussi bien que le fonctionnement de la MAP (surtout avec

Lotus 1-2-3), seront essentiels dans le programme de formation. Ceux qui participent à l'analyse participeront aussi à la formation dans ces matières.

#### **4.0 LES ÉTUDES PONCTUELLES POUR AMÉLIORER LE CADRE DES OPTIONS POLITIQUES DE L'ÉTAT ET LA PROMOTION DES INTERVENANTS PRIVÉS DANS LA FILIÈRE DU RIZ**

Les études ponctuelles prévues dans le cadre du PASR nous donnent un moyen souple d'appuyer le programme de réforme. Comme les ressources disponibles pour ces études sont limitées, nous devons identifier lesquelles sont prioritaires ainsi que le moment opportun pour les faire démarrer. Par conséquent, nous avons distingué entre trois niveaux de priorités : élevé, moyen, et bas. De même, il ne faut pas "sur-programmer" les ressources disponibles pour les études. Cela signifie qu'on fait démarrer les études prioritaires, en réservant des ressources pour traiter des problèmes imprévus qui pourraient surgir au cours de l'exécution du projet.

La stratégie d'exécution pour ces études comprend deux éléments : 1) une collaboration étroite entre un expert-conseiller de l'extérieur et les homologues sénégalais (sauf dans des cas où le travail sera fait entièrement par ces derniers), et 2) chaque étude sera intégrée dans le programme de formation prévu pour les cadres de l'UPA. Dans ce domaine, l'UPA participera à la préparation des termes de références pour chaque étude, la sélection des homologues, et l'interprétation et la communication des résultats au sein du Gouvernement.

Pendant cette première mission, l'équipe APAP a contacté plusieurs bureaux d'études sénégalais, ainsi que la BAME de l'ISRA, la division socio-économique de la SAED, et la Division de la statistique agricole du Ministère de l'Agriculture, ceci pour évaluer les possibilités de collaboration dans le cadre des études ponctuelles. Nous avons rencontré partout un vif intérêt envers le PASR.

La détermination des études ci-dessous reflète une combinaison de la liste d'études spécifiée dans les termes de référence de l'équipe, et de nos idées et de nos entretiens avec l'UPA pendant la mission. Voici la liste des neuf études proposées avec leur niveau de priorité :

- le diagnostic rapide des capacités d'importation du riz (priorité élevée)
- les options de protection à la frontière et la conformité avec les accords du GATT (élevée)
- le système d'information sur les marchés mondiaux du riz (élevée)
- le choix de la technique d'usinage du riz et les voies de la commercialisation (élevée)
- les préférences de la consommation en faisant l'étude du type "marketing" (élevée)
- l'impact des réformes de la politique rizicole sur l'environnement (élevée)
- les possibilités techniques et économiques de substitution d'autres cultures à la production du riz (moyenne)

- l'auto-gestion des périmètres irrigués (moyenne)
- les utilisations des sous-produits du riz (basse)

Les paragraphes ci-dessous donnent un aperçu général de chaque étude aussi bien que les collaborateurs possibles

#### **4 1 Diagnostic rapide des capacités d'importation du riz**

La question des capacités privées pour l'importation du riz est étroitement liée aux questions discutées ci-dessus. Le désengagement de la CPSP de l'importation du riz est imminent. Comme le Sénégal importe actuellement près de 80 pour cent de sa consommation de riz, la capacité réelle des importateurs privés est une question très sérieuse. La question concerne plusieurs aspects différents, comme l'aptitude personnelle des importateurs privés (l'expérience et la connaissance des marchés), ainsi que les besoins en crédit et les capacités de stockage de ces importateurs. A l'heure actuelle le Gouvernement du Sénégal est en train de suivre une expérience préliminaire d'importation par des privés. Le Gouvernement a donné aux privés (en réalité à des associations de commerçants et utilisateurs) un quota de 60,000 tonnes de riz à importer. L'équipe APAP a rencontré à Saint-Louis un commerçant qui participe à cette expérience (le plus grand négociant de riz sur le marché de Saint-Louis). Il connaissait très bien le marché intérieur du riz, mais il n'était pas bien informé sur les termes et conditions de ces importations (qui sont en partie organisées par l'association des commerçants sénégalais).

A l'avenir il est certain que ce seront des hommes d'affaires sénégalais qui possèdent la capacité financière et technique, qui seront associés avec les importations de riz (comme pour les produits pétroliers et autres). C'est pendant la période de transition que l'on peut prévoir des problèmes. Par exemple, est-ce qu'il sera politiquement acceptable pendant cette période que les chargeurs maritimes étrangers établissent des "entrepôts sous douane" à Dakar pour garantir les quantités à importer (comme c'est le cas actuellement au Ghana). Les chargeurs supporteront les risques des fluctuations des prix, mais en moyenne, l'économie du Sénégal payera son riz un peu plus cher.

#### **4 2 Options de protection à la frontière et conformité avec les accords du GATT**

La protection de la production locale de riz restera au centre du programme PASR. L'instrument politique spécifique employé pour assurer cette protection est encore sujet à discussion. Dans ce domaine, il faudra tenir compte des règlements imposés par le GATT et les autres accords multilatéraux (comme l'accord de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) pour appliquer une politique tarifaire unifiée pour les pays membres). De plus, il est probable que la Banque Mondiale essaye d'imposer des règlements plus stricts que le minimum exigé en ce moment par le GATT. De toutes les façons, il faut comprendre toutes les implications qui découlent de ces institutions et accords sur la politique. Par exemple, on parle d'un prélèvement variable sur le riz importé. Ce prélèvement est-il conforme aux programmes et accords déjà en place? Cette étude informera mieux le gouvernement sur ces questions. Elle nous fournira aussi un bon contexte pour introduire la politique de gestion des devises dans le programme de formation des cadres de l'UPA.

#### **4 3 Système d'information sur les marchés mondiaux du riz**

L'élimination de l'importation du riz par la CPSP et l'émergence des importateurs privés nécessitera un meilleur système d'information sur les marchés mondiaux du riz. En particulier, il faudra établir un système de diffusion des informations auprès des privés sur les prix, les règlements, et les pratiques commerciales sur les marchés mondiaux. Au même moment, les importateurs privés devront apprendre à participer à ces marchés. Cette étude fournira un plan spécifique et réalisable par lequel le gouvernement pourra participer à la mise en place d'un système destiné à aider les importateurs privés à pénétrer sur le marché.

L'expérience acquise pendant des années par le secteur public sera utile dans ce domaine. On nous a dit, par exemple, que la SONACOS a un expert sur place sur les marchés mondiaux du riz. De même, il est possible que d'anciens employés de la CPSP viennent aider dans cette étude.

#### **4 4 Le choix de la technique d'usinage du riz et les voies de la commercialisation**

A l'heure actuelle, les rizeries travaillent dans un environnement de changement structurel. Le Gouvernement du Sénégal et certains bailleurs de fonds ont tendance à favoriser les grandes rizeries avec un crédit subventionné et des fonds d'investissement dirigés vers ces entreprises. Mais il existe toute une gamme de techniques possibles pour la transformation du riz. Le volume de la transformation varie entre les grands moulins (avec une capacité de 6 tonnes à l'heure) et le décorticage manuel (avec une capacité d'environ 25 kg à l'heure). Chaque technique utilise une combinaison différente de capital et de main-d'œuvre. Il n'est pas évident que les grands moulins soient les plus efficaces dans l'utilisation des ressources, (par rapport aux prix relatifs) à savoir le capital et la main-d'œuvre — surtout sur un marché où le riz entièrement brisé est dominant.

Il existe plusieurs raisons qui soulignent l'importance de cette question dans le cadre du PASR. Avec un capital limité, il est indispensable de l'allouer efficacement. Aussi, le succès du PASR dépend en partie de la diminution des marges de la commercialisation. Pour minimiser les coûts de la transformation, il faut choisir la technique la plus efficace quant à l'utilisation des ressources. Ce choix améliore la rentabilité du riz local à Dakar et augmente en même temps l'avantage comparatif de la production du riz au Sénégal. Cette étude examinera aussi les quantités de paddy qui passent par chacune des voies de commercialisation.

Nous proposons d'étudier l'efficacité économique et financière du choix de la technique d'usinage du riz. Il existe une méthodologie bien connue pour cette analyse. Aussi, l'UPA a déjà commencé la collecte des données nécessaires auprès des rizeries, et l'équipe APAP a déjà rencontré un expert de la SAED qui connaît bien les aspects techniques des rizeries. Donc, nous sommes bien placés pour faire démarrer l'étude au plus tôt.

#### **4 5 Les préférences dans la consommation (étude du type "marketing")**

Les réformes prévues dans le cadre du PASR et le niveau de protection accordé à la production du riz local ont une influence directe sur le prix du riz au consommateur. Pour

mieux comprendre à la fois les implications politiques des réformes et les impacts sur le revenu des consommateurs, il faut prévoir la réaction des consommateurs aux changements dans les prix relatifs des céréales. La question principale est la sensibilité des consommateurs à des changements de prix relatifs des céréales et leur tendance à substituer des céréales alternatives. Pour mieux comprendre ces questions, nous proposons de réunir des groupes de consommateurs représentatifs venus de différentes couches socio-économiques de la population et de différentes régions géographiques du pays.

Nous avons déjà identifié deux sociétés privées très expérimentées dans ce genre d'étude — ICEA-Entreprises (Paris) et l'Institut de technologie alimentaire (Dakar). Nous essayons de voir en ce moment s'ils disposent à faire ce travail.

#### **4.6 L'impact sur l'environnement**

Les questions relatives à l'impact sur l'environnement sont toujours importantes dans des systèmes agro-écologiques aussi délicats que les systèmes sahéliens. Il faut prévoir que des changements dans la structure de la production agricole puissent avoir une influence sur l'environnement. Si à la suite du PASR les emblavures changent, quelles seront les implications sur la fragilité du sol, sa teneur en sel, et sur l'utilisation de l'eau? Il faut essayer de prévoir ces impacts, mais la plupart des analyses de l'impact du PASR sur l'environnement devront peut-être attendre la réalisation du programme. Nous proposons de commencer avec une petite analyse des impacts potentiels sur l'environnement, et à un stade ultérieur du programme de revoir ces questions pour les examiner dans le contexte de la réalité.

#### **4.7 Possibilités techniques et économiques de substitution d'autres cultures à la production du riz**

Il est probable que les prix relatifs aux producteurs changent à la suite du PASR. L'impact sur la production du riz aussi bien que sur le revenu et le bien-être des producteurs dépendent en grande partie de la facilité de substitution entre les différentes spéculations. C'est une question à la fois économique et technique. On est surtout concerné par une vraie baisse des prix du riz par rapport aux autres produits. Pour les producteurs qui ne peuvent cultiver que le riz, par exemple ceux des grands périmètres irrigués du delta du Fleuve, une grande baisse du prix du riz serait catastrophique. Par contre, pour les producteurs de la Moyenne et de la Haute Vallée, ou dans la Casamance, où les possibilités de substitution par d'autres spéculations sont plus aisées, les effets sur le revenu et le bien-être seraient plus modérés.

Certes, ces questions sont essentielles pour le PASR. L'ISRA à Saint-Louis a déjà consacré une grande part de son plan de travail à la question des substitutions dans la production. Nous espérons collaborer avec eux pour l'analyse de ces substitutions.

#### **4.8 Auto-gestion des périmètres irrigués**

La SAED se dégage progressivement de la fourniture générale des intrants et du contrôle de l'eau dans plusieurs périmètres. Par conséquent les associations paysannes seront de plus en plus impliquées dans la gestion des périmètres irrigués. Nous proposons d'étudier l'expérience

récente de gestion des périmètres par les groupements Il sera aussi important d'étudier les enseignements tirés de l'auto-gestion dans d'autres pays

#### 4 9 Utilisation des sous-produits du riz

Les sous-produits du riz — la paille, les coques, et le son — fournissent aux producteurs et aux rizeries un moyen d'augmenter leurs revenus Nous proposons une petite étude pour explorer la demande pour ces sous-produits sur le marché et les possibilités techniques de les transformer pour les valoriser d'avantage Nous comptons trouver un spécialiste en ce domaine pour faire cette analyse

## **5 0 LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DE L'UPA ET LA CONTRIBUTION DU PASR**

L'Unité de politique agricole (UPA) du Ministère de l'Agriculture a été créée pour surveiller l'application des mesures liées avec l'ajustement structurel agricole du Gouvernement du Sénégal. Elle a été créée par arrêté en mai 1990. L'UPA reçoit une aide de la Banque mondiale, de l'IFPRI, de la CFD et de bailleurs de fonds autres que l'USAID. La Banque a consacré des ressources d'assistance technique à la coordination des efforts de développement institutionnel de l'UPA. L'aide assez spécialisée du PASR s'insère bien dans ce programme.

### **5 1 Les missions de l'UPA reflètent les besoins du gouvernement en analyse des politiques agricoles**

Selon le "Manuel de l'agent missions, organisation et fonctionnement de l'UPA," l'Unité de politique agricole (UPA) a été créée en vue de renforcer la capacité analytique du MDRH (aujourd'hui Ministère de l'Agriculture) en matière de

- formulation et évaluation des politiques du développement rural,
- évaluation des projets,
- suivi de la performance dans l'exécution des projets, et enfin,
- fourniture de formation, de matériel et de véhicules

L'UPA est organisée en sections liées avec ces missions : trois sections "opérationnelles" — stratégie et planification, préparation et évaluation des projets, programmation et suivi des activités — et une section administration et finances.

#### **5 1 1 Formulation et évaluation des politiques pour le développement rural**

La mission de formulation et évaluation des politiques du développement rural semble être au cœur des activités prévues dans le cadre du PASR. Cette mission comprend plusieurs missions secondaires dont la planification économique, la gestion d'une base de statistiques agricoles, le suivi de l'exécution des objectifs du plan (économique), la mise en œuvre de la politique d'intégration africaine en matière d'agriculture, l'élaboration des documents de politique, et la mesure de l'impact des politiques agricoles. Avec cette mission, l'UPA sert de plaque tournante pour toutes les activités du gouvernement sénégalais et des bailleurs de fonds dans le domaine de l'agriculture. Les grandes lignes de la politique agricole doivent être tracées en tenant compte de la répartition et de la dimension des effets prévus (selon la théorie et avec l'expérience acquise ailleurs). Puis l'UPA doit disposer de l'information nécessaire pour mesurer les vrais effets de chaque politique sur l'ensemble des intervenants — producteurs, consommateurs, commerçants.

### **5.1.2 Evaluation des projets**

Dans ce cadre s'insère le suivi et l'évaluation des projets, l'évaluation financière des projets, la réalisation d'études sur les grandes cultures, la production animale, la production forestière, et la valorisation des produits agricoles. Aussi incluse dans les objectifs de cette mission est la détermination de la mesure dans laquelle chaque projet propose adhère aux grandes lignes de la politique agricole nationale.

### **5.1.3 Suivi de la performance dans l'exécution des projets**

Cette tâche englobe la programmation des investissements publics, la participation aux conférences budgétaires, le suivi des activités des autres directions du Ministère de l'Agriculture, l'évaluation des "lettres de mission" des entreprises agricoles de l'état, le suivi de la programmation des investissements, et le suivi des campagnes agricoles.

### **5 1 4 Fourniture de formation, de matériel et de véhicules**

L'UPA a aussi comme mission la gestion des ressources humaines, la gestion prévisionnelle des carrières et de la formation, la gestion des ressources, la production des états financiers de l'UPA, la gestion prévisionnelle de la logistique, le suivi des consommations et l'utilisation du crédit, et l'organisation des séminaires. En bref, l'UPA doit assurer les éléments de base nécessaires au bon déroulement de ses missions opérationnelles.

## **5 2 Les objectifs de développement institutionnel de l'UPA**

Les objectifs de développement institutionnel exprimés par l'UPA prennent en compte l'évolution des besoins du Gouvernement du Sénégal en termes d'analyse des politiques agricoles. Au fur et à mesure que l'état se retire de son intervention directe sur les marchés il aura besoin d'une UPA forte et capable d'évaluer les effets d'interventions de plus en plus indirectes. Les trois principaux objectifs de développement institutionnel qui permettront à l'UPA de devenir un agent fiable pour l'évaluation des effets des politiques agricoles sont

- La mise au point de techniques d'analyse améliorées et adaptées
- Une organisation du travail basée sur des plans de travail annuels
- Une forte compétence dans les techniques d'analyse des politiques économiques

## **5.3 La contribution du PASR**

L'assistance technique, financière et matérielle du PASR contribuera grandement aux objectifs cités ci-dessus. Les activités prévues dans le cadre de la Phase 1 de l'assistance technique du PASR à l'UPA couvrent les trois grands thèmes du développement institutionnel.

### **5.3 1 La formation des cadres de l'UPA en économie et sur les aspects économiques du programme de réforme de la filière rizicole**

On envisage que l'UPA sera plutôt un agent d'analyse de données provenant d'autres sources qu'un collecteur de données primaires. Les raisons pour ne pas insister sur une structure de collecte de données sont à la fois budgétaires et organisationnelles, l'avantage comparatif de l'UPA est surtout dans l'analyse de données provenant d'autres sources. Néanmoins l'UPA doit devenir plus capable d'analyser les effets des réformes politiques. Ceci obligerait les cadres à recevoir une formation théorique en économie et sur les outils de l'analyse économique des réformes de la politique agricole (coûts des ressources intérieures, matrice d'analyse de politiques, etc.)

La section 6, consacrée à la formation, examinera plus en profondeur les détails de la formation en économie et sur les outils d'analyse. Il suffit de dire ici que la formation comblera un enseignement en classe avec la formation pratique. Dans la mesure du possible, on harmonisera ces deux approches pour chaque sujet d'étude en ayant soin que les classes soient faites à une date aussi proche que possible de celle de la formation pratique.

### **5.3.2 Elaboration d'un plan d'action et d'un plan de travail pour les activités PASR/UPA**

Le fait d'identifier les activités prioritaires, les programmer en indiquant les intervenants et le niveau d'effort nécessaire et la période à laquelle chaque activité doit se dérouler aidera beaucoup à la réalisation du deuxième objectif. L'organisation du travail basé sur des plans de travail annuels. L'élaboration d'un plan de travail y compris un calendrier général aiderait l'UPA dans la détermination des priorités entre ses multiples activités.

La mise au point d'un système d'élaboration et de suivi d'un plan de travail annuel est un véritable défi. Mais il y a une grande différence entre l'élaboration d'un plan de travail et son utilisation comme outil de suivi du déroulement des activités. Il serait souhaitable que l'UPA dispose d'un logiciel de planification d'activités (du type TimeLine, MS Project, etc.). La maîtrise d'un tel logiciel (probablement par l'informaticien ou l'adjoint du Directeur) aide chaque année par la préparation de calendriers de disponibilité des cadres peut avoir comme résultat d'offrir un outil efficace pour le suivi et la gestion des activités de l'UPA. L'intention est que la façon de travailler en utilisant un plan de travail comme partie intégrale pour la planification et le suivi des activités, entre dans les habitudes de l'UPA après la fin du programme.

### **5 3 3 Développement et application d'un système qui permettra la vérification de l'application du programme**

La vérification que les conditions préalables ont été remplies par le gouvernement donnera à l'UPA l'occasion de développer ses capacités de suivi de l'application des mesures de réforme. Étant donné que l'UPA est à la fois agent d'élaboration de politiques agricoles et agent d'évaluation de l'application et de l'effet des réformes, il importe que l'unité apprenne

comment vérifier que les réformes ont été appliquées Sans avoir des preuves sur l'application des réformes, tout essai d'évaluer les effets sera inutile

#### **5.3 4 Choix d'études et de méthodes d'évaluation et d'analyse de l'impact des politiques**

En travaillant avec l'UPA, l'assistance technique du PASR aidera l'unité à sélectionner les études à effectuer en priorité et les méthodes les mieux indiquées pour les réaliser La formation pratique sera liée avec les études d'évaluation de l'impact des réformes de la filière rizicole

#### **5.3.5 Développement de liens institutionnels solides avec les services de collecte de données — DSA, CSA, ISRA (BAME), etc.**

Comme l'UPA sera surtout un utilisateur de données et non un organisme de collecte, il importe que des liens institutionnels solides soient établis avec d'autres services gouvernementaux qui collectent et analysent des données, et avec des bureaux d'études locaux Ceci permettra à l'UPA non seulement d'accéder aux données mais aussi de mieux collaborer dans la collecte et l'analyse de données Nous prévoyons plusieurs activités conjointes avec différents services pendant la première phase Ces activités sont présentées en détail dans la section 4 ci-dessus, "Études Ponctuelles"

## 6.0 LE PROGRAMME DE FORMATION DES CADRES DE L'UPA

Cette section présente les grandes lignes d'un programme de formation pour répondre aux besoins de l'UPA par rapport au programme PASR. Ce programme comprendra cinq séminaires chacun d'une durée d'une semaine, ainsi que plusieurs ateliers ponctuels de un ou deux jours liés aux études ponctuelles décrites dans le chapitre 4 ci-dessus.

Il est prévu que les experts-conseils qui viendront pour participer aux autres activités du PASR s'inséreront aussi dans le programme de formation. Dans la mesure du possible, nous ferons appel à des experts locaux pour enseigner dans ces séminaires. Pour les cinq séminaires, nous proposons les sujets suivants :

### 6.1 Séminaire 1: l'analyse des systèmes de production alimentaire <sup>4</sup>

Ce séminaire traitera des questions de production et de politique, principalement les questions suivantes :

- Quels sont les objectifs des "acteurs" de ce secteur (parfois très contradictoires), comparés au but plus général qui est de fournir des produits agricoles pour satisfaire les besoins des consommateurs?
- Comment les agriculteurs prennent-ils leurs décisions?
- Quelles sont les options gouvernementales possibles pour modifier les décisions du ménage, et par là, la productivité du secteur de la production alimentaire?
- Quels sont les éléments d'une stratégie de développement agricole réussie?

La première question est très générale. Il faut d'abord comprendre en quoi le secteur agricole est différent de l'industrie de l'acier ou des transports et quels sont les problèmes sociaux et analytiques qui découlent de ces différences.

Pour répondre à la deuxième question, il faut comprendre tous les facteurs qui influent sur les ménages agricoles. Les exploitants basent leurs décisions de production et de consommation sur les coûts des facteurs de production agricole, sur les prix des cultures vivrières ou de rapport, sur ceux des biens de consommation sur le marché, sur les coûts d'opportunité du temps des membres du ménage sur les marchés extérieurs du travail ou dans la production à la ferme, et sur la demande pour des loisirs. Le contexte d'ensemble des prises de décisions du ménage est indispensable pour comprendre comment la production alimentaire change quand les conditions extérieures sont modifiées.

---

<sup>4</sup> Les descriptions des séminaires viennent directement de *L'Analyse de la Politique Alimentaire*, par Timmer, Falcon, et Pearson. Nous proposons d'utiliser ce livre comme traité principal pour le programme de formation.

Au même moment, le destin de l'agriculteur est lié à la politique de l'état, et le destin du gouvernement, ou du moins, le succès de ses plans de production alimentaire dépendent de la coopération des exploitants. Par exemple, les pouvoirs publics peuvent importer des aliments, subventionner les engrais, faire de la recherche agricole une priorité, ou protéger la production locale à la frontière. Il importe de comprendre comment les interventions changeront les décisions dans le secteur agricole.

Finalement, parmi la grande variété des interventions gouvernementales possibles, quelle combinaison renforcera la réalisation des objectifs sectoriels et en même temps aura un effet positif sur l'ensemble plus étendu des objectifs de la politique alimentaire?

## **6.2 Séminaire 2: L'analyse de la consommation alimentaire**

Pour l'analyste de la politique alimentaire, l'analyse de la consommation joue un rôle double. Elle permet d'abord d'obtenir les paramètres nécessaires à la compréhension des ajustements de la consommation dans le contexte de la macro-économie alimentaire. Ce séminaire traitera des questions suivantes:

- Que devient la demande totale des céréales quand les prix diminuent ou quand le revenu augmente?
- Que deviennent les prix quand la disponibilité des céréales change?
- Que devient l'ensemble des biens consommés par les pauvres quand leur revenu change ou quand les prix des denrées qu'ils consomment varient?

Ce séminaire introduira les outils d'analyse nécessaires pour répondre à ces questions dans le contexte de la politique alimentaire.

## **6.3 Séminaire 3 Fonctions de commercialisation, marchés et formation des prix alimentaires**

Le secteur commercial alimentaire transforme les produits agricoles bruts en aliments que les consommateurs achètent et mangent. Les coûts de stockage, de transport et de transformation — les fonctions commerciales — font intégralement partie de la formation des prix alimentaires. Les fonctions de production commerciales, le rôle du marché comme cadre d'échanges, et la formation des prix alimentaires auxquels les échanges s'effectuent sont les trois sujets liés qui seront traités par ce séminaire.

- Quelles sont les problèmes de commercialisation par rapport aux éléments d'efficacité du marché et aux fonctions commerciales et de formation des prix?
- Pour comprendre le système de commercialisation, quels sont les éléments d'un marché concurrentiel? D'où viennent les coûts et les marges et comment sont-ils liés? Comment mesurer l'efficacité commerciale? Pourquoi tenir compte des marchés internationaux des produits de base?

- Pour l'analyse de la politique des prix, quelles sont les effets des subventions et des restrictions commerciales?
- Quelles sont les effets des subventions sur la commercialisation et les fonctions commerciales?

Tous les agriculteurs voudraient que les prix des cultures soient plus élevés pour que leurs recettes soient plus importantes et rentabilisent leur efforts et leurs investissements. En même temps, tous les consommateurs voudraient que les prix alimentaires soient plus bas, pour qu'ils consomment une part plus faible du budget familial. La tension entre les deux, "le dilemme des prix alimentaires," fixe l'attention des consommateurs, des producteurs, et des gouvernements sur la marge entre les prix à la production et les prix à la consommation. Les deux camps seraient heureux de voir les coûts de la commercialisation diminuer.

Ce séminaire traitera de ces questions qui sont vraiment au centre du PASR.

#### **6.4 Séminaire 4. Les politiques macro-économiques, les échanges extérieurs, et l'analyse de l'avantage comparatif**

Ce séminaire traitera des questions relatives aux forces macro-économiques dans le secteur agricole aussi bien que le rôle des échanges extérieurs et les questions de l'avantage comparatif. Les questions macro-économiques du point de vue du secteur agricole concernent certains éléments comme le taux de change, les taux d'intérêt, le niveau des salaires, et les prix des produits alimentaires. Par exemple, un taux de change surévalué désavantage l'agriculture locale par rapport aux importations. Il faut comprendre comment les "prix macro-économiques" jouent sur l'environnement économique de l'agriculture. Ce domaine englobe aussi les questions relatives aux échanges extérieurs et à l'avantage comparatif. Ce séminaire sera consacré aux questions générales suivantes.

- Quelles sont les effets de la politique macro-économique sur l'agriculture et les conditions des échanges ruraux-urbains?
- Que signifie l'avantage comparatif, et comment le mesurer?
- Quelles sont les autres indicateurs de la protection des produits domestiques?

Ces questions nous fournissent le contexte nécessaire pour introduire la matrice d'analyse de la politique (MAP). La MAP est un cadre permettant d'organiser et d'interpréter plusieurs indicateurs de l'avantage comparatif et du niveau de la protection de l'agriculture domestique par rapport aux importations. L'analyse MAP jouera un rôle central dans les activités de suivi et d'évaluation du PASR. Ce séminaire comprendra des exercices avec des modèles MAP utilisant les activités réelles de suivi et d'évaluation du PASR.

## **6.5 Séminaire 5 Formation sur le logiciel SPSS**

Pour assurer une capacité d'analyse économique plus poussée, il sera très utile d'organiser un séminaire d'introduction au logiciel SPSS qui sera utilisé pour des analyses de bases de données plus étendues (type ESAM ou SIM) Nous espérons qu'un membre de l'équipe centrale APAP pourra dispenser cet enseignement

## **6 6 Autres séminaires ponctuels**

Pendant le programme PASR, nous organiserons de temps à autre des séminaires ou des ateliers ponctuels d'une durée de un ou deux jours En général, ces ateliers suivront le programme des études ponctuelles et les activités de suivi et d'évaluation Ils seront présentés par ceux qui accomplissent ces études Par exemple, l'analyse MAP des marges de commercialisation s'insère bien dans le troisième et le quatrième séminaire présentés ci-dessus Un atelier ponctuel sur les progrès dans ces activités renforcera les enseignements de ces séminaires De même, l'étude sur le choix de la technique d'usinage du riz s'accorde bien avec le premier et le quatrième séminaires Les questions dans ce cas traitent de la théorie de la production, mais telle qu'elle est soumise aux conditions fixées par les prix macro-économiques Un nombre limité d'autres séminaires prioritaires peuvent être insérés dans un programme de formation selon la demande de la direction et des cadres de l'UPA et avec l'accord de l'USAID

## **6 7 Formation de courte durée à l'étranger**

Dans ses activités de formation, le PASR accorde la priorité à la formation interne décrite ci-dessus Mais il y aura aussi des fonds disponibles pour la formation de courte durée à l'étranger Ces fonds pourront être utilisés pour envoyer huit personnes aux États-Unis pour des stages d'un mois environ Ou encore, on peut envoyer 10 cadres pour 10 jours au Maroc pour voir les réalisations de la Direction de la planification et de l'analyse économique (DPAE) du Ministère marocain de l'agriculture et envoyer 5 cadres en stage aux États-Unis (ou d'autres combinaisons)

Les fonds pour ces activités de formation seront toujours gérés par l'USAID/Dakar Le Projet aidera à identifier des cours de formation appropriés et d'autres possibilités de formation non formelle à l'étranger Les possibilités pour 1995 seront identifiées d'ici la fin mars Aux États-Unis, certains cours intéressants sont enseignés uniquement en anglais Il faut identifier les cadres de l'UPA qui sont déjà capables de suivre un cours en anglais et ceux qui pourraient atteindre ce niveau avec des cours d'anglais complémentaires dispensés au Centre culturel américain à Dakar Il reste aussi à savoir si les droits d'inscription seront couverts par les fonds du PASR ou par d'autres fonds de formation disponibles à la mission de l'USAID à Dakar

## **7.0 LES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES PRIVÉS ET PUBLICS DU PASR**

La libéralisation de la politique rizicole sénégalaise, comme tout changement de politique alimentaire important, exigera une collaboration étroite entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Cette collaboration devra se concentrer sur différents éléments de ce partenariat :

- la définition des nouvelles politiques nationales clés, comme le nouveau système de protection douanière à mettre en place,
- des changements pour compléter les fonctions normales du gouvernement, telles que la diffusion des informations sur le marché, les règlements sanitaires, ou la planification d'investissements supplémentaires, et
- la vérification que d'autres institutions publiques, semi-publiques ou privées fournissent un niveau de services optimal à la filière (le crédit, la recherche agronomique, le transport, etc )

Pour bâtir ce nouveau partenariat, il faut assurer un maximum de dialogue entre les partenaires et une diffusion maximale de l'information dans tous les sens. Dans la planification initiale du PASR on proposait d'organiser un certain nombre "d'ateliers" pour expliquer les réformes. Mais pendant le séjour de l'équipe APAP, cette conception s'est avérée être un peu limitée vu l'ampleur de la transformation de la filière. Donc nous proposons d'élargir la gamme des activités dans la composante "information" du PASR pour y inclure :

- Des rencontres publiques avec les groupes cibles dans la filière,
- Un appui financier et technique pour l'utilisation des médias,
- La préparation de "produits d'information" sur les nouveaux systèmes (comme l'importation privée du riz) qui donneront des nouvelles orientations à la filière

### **7.1 Rencontres publiques**

Dans l'avenir l'UPA participera plus à l'interaction entre le Ministère de l'agriculture et un secteur agricole plus indépendant et mieux organisé. Les actions à entreprendre dans le cadre du PASR font partie de l'apprentissage de cette nouvelle fonction. En 1995 il importe que l'UPA organise un bon nombre de rencontres avec des groupes cibles de la filière tels que :

- des associations de producteurs, <sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> La réunion entre l'association des producteurs de Ross Béthio et l'équipe UPA/APAP tenue le 10 Décembre est un bon exemple du genre de réunion d'information et de débat que l'UPA doit organiser. Il importe aussi que le groupe UPA soit mieux armé avec des messages bien préparés sur la nouvelle politique (y compris des auxiliaires audio-visuels)

- l'association des commerçants (basee a Thiès),
- les transformateurs du riz (entreprises de dimensions différentes),
- les importateurs existants et autres hommes d'affaires qui seront intéressés par cette occupation, et
- les cadres des institutions publiques qui garderont certaines tâches dans la nouvelle filière

Le personnel de l'assistance technique PASR sera disponible pour aider à la conception de ces ateliers et y participer au moment opportun. Le projet APAP dispose d'une spécialiste en campagnes d'information qui sera disponible pour aider le PASR.

## **7.2 L'utilisation des médias**

Traditionnellement les cadres de l'agriculture n'utilisent pas souvent les médias dans leur travaux (sauf un peu pour la vulgarisation). Le directeur de l'UPA a d'excellentes idées concernant la possibilité d'utiliser ces médias (la radio et la télévision) pour provoquer des débats sur des questions clés comme l'avenir de la filière riz au Sénégal, le niveau de la protection à la frontière qui déterminera le prix du riz à Dakar (et partout dans le pays), et les possibilités techniques pour l'intensification de la production du riz au Sénégal. Le projet soutiendra ces initiatives avec tous les moyens qui seront à sa disposition.

## **7.3 Les produits d'information**

L'UPA aura des possibilités très intéressantes de préparer des "produits" d'information concernant les réformes de la filière riz ou les autres volets du programme Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA). Comme exemple d'un tel produit citons la production d'une plaquette d'information sur le système qui sera utilisée pour l'importation libre du riz, on pourrait l'appeler "Le guide de l'opérateur/importateur de riz au Sénégal". Ce guide devrait contenir les descriptions des règlements douaniers et portuaires relatifs au riz, des conseils pratiques concernant les relations avec les chargeurs à l'étranger, le crédit, les lettres de crédit bancaires, etc.

## **8.0 L'APPUI MATÉRIEL DU PASR A L'UPA**

Il est prévu dans le cadre du projet de fournir un appui matériel à l'UPA pour permettre l'établissement d'une banque de données pour un meilleur suivi des effets des politiques agricoles telles que celles qui seront mises en vigueur dans le cadre du PASR

Comme la plus grande partie du matériel de bureau et des véhicules nécessaires pour l'unité a déjà été commandée et achetée par l'USAID/Sénégal, on ne s'occupera dans ce chapitre que du matériel informatique

Il faut aussi noter que la date de l'achat du premier lot doit être fixée en tenant compte du déménagement de l'UPA de son bureau actuel vers les nouveaux locaux. De même, l'organisation des bureaux dans le nouveau bâtiment devra déterminer la commande des ordinateurs. Il faut éviter que le matériel informatique arrive trop longtemps avant l'installation de l'UPA dans ses nouveaux bureaux.

### **8.1 L'état actuel du matériel informatique de l'UPA**

L'UPA dispose déjà d'un certain nombre d'ordinateurs généralement de bas de gamme quant à la vitesse du micro-processeur (Mhz), et la capacité du disque dur. L'UPA possède aussi les logiciels de base — traitement de texte, traitement de données, logiciel statistique. Dans un premier temps, la limitation semble être la possibilité d'accès aux ordinateurs car il n'y a pas assez d'ordinateurs pour les agents.

#### **8.1.1 Matériel informatique**

Le tableau ci-dessous présente les données sur l'équipement informatique de l'UPA. En voici les éléments essentiels : premièrement, les ordinateurs sont pour la plupart dépassés pour certaines tâches et certains systèmes d'exploitation (DOS) — à part deux ordinateurs portatifs avec des micro-processeurs 486, ce sont tous des micro-ordinateurs "286" ou "386". La plupart sont des 286, encore bons pour un simple traitement de texte (en DOS), mais qui ne conviennent plus pour exploiter des logiciels de traitement des données ou de statistiques de haut de gamme. Ceci est encore plus important s'il s'agit d'utiliser le système d'exploitation "Windows".

Sur les 17 ordinateurs que possède l'UPA, 16 sont en fonction ou prêts à fonctionner (5 nouveaux ordinateurs auraient été achetés dans le cadre d'un projet de la Banque Mondiale). Sur les 11 en fonction, 9 seulement sont assez puissants pour exécuter plus qu'un simple traitement de texte ou traitement de données (tableurs) et seulement 4 peuvent faire des analyses statistiques un peu plus poussées. Ces 4 seulement qui seront les seuls à pouvoir fonctionner efficacement avec le système "Windows".

#### **8.1.2 Logiciels**

Les besoins en logiciels découlent directement de la mission de l'UPA. Les besoins en logiciels doivent toujours déterminer les besoins en ordinateurs et non le contraire. Comme la mission de l'UPA consiste à analyser a priori et a posteriori les politiques agricoles, et diffuser

ses analyses aux décideurs politiques, il importe que l'UPA soit dotée des tableurs, des logiciels de traitement de données et de statistiques ainsi que des logiciels graphiques et de traitement de texte pour satisfaire à ses besoins

Actuellement on dispose de logiciels de traitement de texte (WordPerfect 5.1 sur DOS), de tableurs (Lotus 123 version 3.1 DOS), et de logiciels de traitement de données (Paradox DOS). Mais leur nombre n'est pas suffisant. En plus il est souhaitable pour des raisons de compatibilité et de facilité d'adaptation, que l'UPA se convertisse au système d'exploitation "Windows", ce qui l'obligera à acheter les logiciels en version "Windows"

## **8.2 Besoins en matériel informatique (ordinateurs et logiciels)**

### **8.2.1 Logiciels**

Le système d'exploitation de choix pour l'ensemble des logiciels nécessaire au fonctionnement efficace de l'UPA est "Windows". Quand ce système est associé avec un ordinateur assez puissant (CPU 486 à 66 ou 100Mhz, une mémoire RAM de 8 Mo et plus de 300Mo sur le disque dur) il aide l'opérateur par sa facilité d'utilisation.

On propose l'achat de WordPerfect version 6 (ou toute version plus récente) pour Windows<sup>6</sup>. WordPerfect pour DOS est employé actuellement pour le traitement de texte à l'UPA. La transition vers la version "Windows" ne présente aucune difficulté. Le tableur le plus utilisé à l'UPA est Lotus 123. Nous proposons d'en acheter la dernière version pour Windows. Parmi les autres logiciels nécessaires pour exécuter les tâches de l'unité, un logiciel de présentations graphiques (Harvard Graphics est bien placé), un logiciel de base et traitement de données (Paradox ou dBase 4), un logiciel statistique (SPSS v 6.01, ce logiciel étant bien connu par l'informaticien principal de l'UPA), un logiciel de communication électronique (cc Mail ou Microsoft Mail), et un logiciel anti-virus.

Ne sont pas incluses dans le tableau les "versions améliorées" des nouveaux logiciels mais si les achats sont fait en deux lots, on peut prévoir l'achat de la version améliorée au quart de prix du logiciel lui-même.

---

<sup>6</sup> Sauf dans des cas bien spécifiés, tous les logiciels achetés seront pour le système d'exploitation "Windows"

INVENTAIRE	NOMBRE ET ETAT DE FONCTIONNEMENT	ANNEE DE MISE EN SERVICE	COMMENTAIRE
ORDINATEURS	17 00		
286 12MHZ, 1 MO RAM, 40 MO DISQUE DUR (FUJIKAMA)	5, BON ETAT	1992	MACHINES QUI NE SONT PLUS UTILES QUE POUR LE TRAITEMENT DE TEXT ET DES SIMPLE TABLEURS A DOS SUGGESTION LES VENDRE OU PASSER AUX SERVICES DONT LES BESOINS TECHNIQUES SONT MOINDRE
386, 20MHZ 4 8 MO RAM 80 150MO DISQUE DUR (AST/IBM)	2 BON ETAT	1992/93	MACHINE DE BAS DE GAMME A GARDER POUR LE TRAITEMENT DE TEXTE ET LES TABLEURS TOURNANT SUR DOS PROBLEMATIQUE SI ON ESPERE CONVERTIR AU SYSTEME D OPERATION "WINDOWS"
- 386 77MHZ, 4MO RAM, 120MO DISQUE DUR (3 AXIOM, 2 IPC)	5 NEUF	1995 (COMMANDE EN 1993 LIVRE EN 1994)	MOINS INDIQUEES POUR DE FINIS ANALYTIQUES ASSEZ BIENS POUR LES TABLEURS TRAITEMENT DE TEXTE ETC SUR DOS
?? 77MHZ ??MO RAM, ??MO DISQUE DUR (BULL)	3 2 EN FONCTION 1 EN PANNE	CEDE A L UPA	A ELIMINER
- 486 25MHZ ??MO RAM, 120 MO DISQUE DUR (TOSHIBA T6000 LAPTOP)	1 BON ETAT	??	
- 386 (HALIKAN LAPTOP??)	1	1992	
IMPRIMANTES			
- IMPRIMANTES LASER (EPSON, HP3P HP4L)	3 1 EN FONCTION 2 EN PANNE	1991 1992 1994	SEULE LE HP4L EST EN FONCTION
- MATRICIELLE (2 EPSON PETIT PLATEAU 1 GRAND PLATEAU)	3 EN FONCTION	1992	
ONDULEURS			DEUX EN ETAT DE FONCTIONNEMENT
- 1000 VA	1, VIEUX	CEDE A L UPA	
600 A 700 VA	2 NEUF	1997 ET 1994	
LOGICIELS (WORDPERFECT 5 1, LOTUS 123 V 4 1, PARADOX 4 0 D AUTRES LOGICIELS DIVERS)			

Un autre type de logiciel à considérer est celui pour la planification et la programmation des projets (options possibles Microsoft Project ou Timeline) La maîtrise d'un tel logiciel aiderait l'UPA dans la gestion de ses activités multiples relatives au suivi et à l'évaluation du PASR

### **8.2 2 Ordinateurs**

Nous proposons 3 types d'ordinateurs 2 ordinateurs haut de gamme pour la gestion, la documentation et l'exploitation de la base de données que l'UPA continue à développer, 13 à usage général par les cadres administratifs et ceux qui font les analyses, et 4 portatifs pour les missions des agents de l'UPA sur le terrain et les assistants techniques qui participeront dans le cadre du PASR

La microplaquette ou "puce" 486 est la spécification minimale pour l'ensemble des ordinateurs à acheter Il serait même souhaitable que les deux ordinateurs les plus puissants soient des "Pentiums" (avec une puce 586) Mais ceci dépendra beaucoup des résultats sur les erreurs de calcul que l'on a récemment trouvés dans la puce 586

### **8.2.3 Imprimantes**

Le PASR achètera 15 imprimantes dont la majorité seront des imprimantes matricielles La décision d'acheter plus d'imprimantes matricielles que d'imprimantes laser a été prise à la suite de considérations de prix, les imprimantes laser coûtent plus cher à l'achat et à l'utilisation Chaque bureau de 2 ou 3 agents aura son imprimante matricielle Chaque section aura son imprimante laser pour imprimer les rapports finaux

### **8.2 4 Onduleurs**

On prévoit acheter 11 onduleurs de 700 VA chacun à raison d'un onduleur pour deux ordinateurs Il importe que ces onduleurs soient du type en série qui, selon un fournisseur local, sont plus durables et offrent plus de protection aux ordinateurs que le type en parallèle Comme l'expérience de nombreux projets montre que les onduleurs sont souvent fragiles, nous proposons que sur les 11 onduleurs achetés, 2 soient mis en réserve

Une instruction technique à suivre de près lorsqu'il s'agit d'onduleurs est de ne brancher que les ordinateurs, et de s'assurer que la capacité de l'onduleur ne puisse jamais être dépassée L'état de fonctionnement des onduleurs doit être suivi de près pendant la vie du projet pour assurer qu'à chaque moment chaque ordinateur est servi par un onduleur

EQUIPEMENT	NOMBRE/EMPLOI	COÛTS INDICATIFS EN FCFA	NOMBRE EN LOT 1	NOMBRE EN LOT 2	COMMENTAIRES
<b>ORDINATEURS<sup>1</sup></b>	19	31 500 000	7	12	
486 100MHZ 16MO RAM 400MO DISQUE DUR 14 400BPS FAX/MODEM CD ROM A VITESSE TRIPLE FLOPPY TAPE POUR STOCKAGE DES DONNEES LECTEUR DE DISQUES 5 25	2/INFORMATIQUE /DOCUMENTATION N/BASE DE DONNEES	2 000 000 * 2 = 4 000 000	1	1	ECRANS 14" SVGA (COULEUR) 28 NI VOLTAGE 220 A CLAVIER FRANCAIS
486 66MHZ 8MO RAM 300MO DISQUE DUR	13/A USAGE GENERALE PAR LES CADRES	1 500 000 * 13 = 19 500 000	4	9	ECRANS 14" SVGA (COULEUR), 28 NI VOLTAGE 220 A CLAVIER FRANCAIS
PORTATIFS 486 66MHZ 8MO RAM 250 MO DISQUE DUR	4/POUR LES MISSIONS?	2 000 000 * 4 = 8 000 000	2	2	ECRANS MONOCHROMES SACS A PORTER CLAVIER FRANCAIS, SI POSSIBLE
<b>IMPRIMANTES</b>					
LASER (HP LASERJET 4P) A 2MO MEMOIRE	5	800 000 * 5 = 4 000 000	5		VOLTAGE 220 IL EST IMPERATIFS QUE LA MEMOIRE DES IMPRIMANTES SOIT DE 2MO
MATRICIELLE GRAND PLATEAU (EPSON FX 1170) 136 COLS AVEC "SHEET FEEDER" A PAPIER A4	10	265 000 * 10 = 2 650 000	10		VOLTAGE 220
AUTRE EQUIPEMENT/MATERIEL		12 828,000			
ONDULEURS A 600 700VA SINUSSOIDAL ON LINE"	11	530 000 * 11 = 5 830 000	11		ON PREVOIT BRANCHER 2 ORDINATEURS PAR ONDULEUR ET AVOIR 2 DE RESERVE
FAX/MODEM 14 400BPS EXTERNE (HAYES OPTIMA OU INTEL SATISFAXTION 400e)	3	79 500 * 3 = 238 500	3		1 PAR SECTION <sup>2</sup> ESSENTIEL D AVOIR UN FAX/MODEM VERSATILE ET ROBUSTE

<sup>1</sup> Tous les ordinateurs seront supposés d'être de "486" s'il n'y a pas d'autres spécifications. Chaque ordinateur sera fourni de souris et de lecteurs de disques 3.5" et sauf dans le cas des portatifs d'écrans SVGA 14" en couleur. Le système d'opération sur chacun des nouveaux ordinateurs sera DOS et WINDOWS.

<sup>2</sup> Fax/modem interne pour les deux grosses machines pour l'informatique et la documentation "bibliothèque de données".

LECTEUR EXTERNE DE FLOPPY TAPE ("TAPE BACKUP SYSTEM ) 250MO CAPACITE (AVEC "SOFTWARE D OPERATION)	3	90 000 * 3 = 270 000	3		1 PAR SECTION (HP COLORADO TAPE SYSTEMS COLORADO MEMOBY JUMBO TRAKKER 250 OU MICROSOLUTIONS BACKPACK)
SCANNER (HP SCANJET 3P WITH OCR) AVEC LOGICIEL DE CONVERSION EN WP ET/OU LOTUS	1	212 000	1		INFORMATIQUE/DOC
EQUIPEMENT (suite)	NOMBRE/EMPLOI	COUTS INDICATIFS ACHAT LOCAL	NOMBRE EN LOT 1	NOMBRE EN LOT 2	COMMENTAIRES
SWITCH ELECTRONIQUE SUR PORT PARALLEL POUR COMMUNICATION ORDINATEUR IMPRIMANTE (MULTISHARE "PRINTER NETWORK" ou "PRINTNET")	15 EMETTEURS (E) 10 RECEVEURS (R)	(32 000*15) + (32 000*10) = 800 000	15 E 10 R		AVEC LOGICIELS PEUT AUSSI PERMETTRE LE TRANSFER DE FICHIERS ENTRE ORDINATEURS
CABLES TELEPHONIQUES "RJ 11" DE 25 (PIEDS) DE LONGEUR POUR LES SWITCHES ELECTRONIQUES	25	3000 * 25 = 75 000	25		
BOITES DE 10 DISQUETTES 3"1/2 HD HH (1 4MO) PRE FORMATTE POUR IBM	100	5 000 * 100 = 500 000	50	50	
BOITE RANGEMENT (40) DE DISQUETTES 3"1/2	20	5 300 * 20 = 106 000	20		
BOITE TONER POUR IMPRIMANTE HP 4 (MFG NUMERO 92298A)	60	63 600 * 60 = 3 816 000	30	30	
RUBAN IMPRIMANTE MATRICIEL GRAND PLATEAU (POUR EPSON FX 1050 OU L IMPRIMANTE MATRICIELLE ACHETE)	250	2 650 * 250 = 662 500	100	150	
CASSETTE FLOPPY TAPE" (STREAMER) (COLORADO 250MO) POUR UTILISER AVEC LES LECTEURS DE FLOPPY TAPE"/STEAMER	30	10 600 * 30 = 318 000	30		SYSTEME DE STOCKAGE DE DONNEES

LOGICIELS		3 380 500			POUR TOUS LOGICIELS ESSAYER DE TROUVER LA VERSION FRANCAISE
TRAITEMENT DE TEXTE (WORDPERFECT V 6+ POUR WINDOWS) <sup>3</sup>	5	159 000 * 5 = 795 000	5		PRIX PEUT CHANGE SI ON PEUT ASSURER DES LICENSES POUR PLUSIEURS ORDINATEURS ("SITE LICENSE")
TABLEUR (LOTUS 123 v 5 0 OU QUATTRO PRO 6 0) POUR WINDOWS	5	185 500 * 5 = 927 500	5		DIMINUTION DE PRIX POSSIBLE AVEC "SITE LICENSE"
LOGICIEL GRAPHIQUE (HARVARD GRAPHICS 3 0) POUR WINDOWS	1	325 000	1		
TRAITEMENT DE DONNEES (DBASE 5 0 OU PARADOX 5 0) POUR WINDOWS	1	250 000	1		
LOGICIEL STATISTIQUE (SPSS V 6 1)	1	500 000	1		
LOGICIEL DE COMMUNICATION (Procomm Plus 2 0 or Delrina communication Suite 2 1)	2	79 500 * 2 = 153 000	1		
LOGICIEL ANTI VIRUS (VIRUSCAN 2 1)	5	31 800 * 5 = 159 000	5		
LOGICIEL PLANIFICATION (MICROSOFT PROJECT 4 0)	1	265 000	1		
<b>COUT TOTAL D EQUIPEMENT INFORMATIQUE ESTIME</b>		<b>54 358 500 CFA</b> <b>\$102 560 USA</b>			

<sup>3</sup> Sauf quand c est spécifi  autrement tous les logiciels sont en version pour Windows

## **8.2 5 Disques, disquettes et autres formes de stockage des données**

Le tableau indique la quantité et le type de disquettes à acheter. Comme la disquette 5"1/4 est en voie de disparition, il faut éviter d'en acheter. D'autre part, il est prévu d'acheter des lecteurs de disquettes externes et des disquettes sur lesquelles les données seront stockées. Les lecteurs de disquettes externes seront fournis à raison d'un par section, permettant à chaque cadre ayant un ordinateur à sa disposition de faire, à tour de rôle, une seconde copie complète (un "backup") de ses propres données contenues sur le disque dur. Les deux ordinateurs pour la gestion et la documentation de données auront des lecteurs de disquettes de "backup" internes.

## **8.2.6 Equipement de communications et autre équipement informatique**

Pour que l'UPA soit au centre des débats sur la politique agricole il est nécessaire qu'elle dispose d'un système de communication électronique efficace. En plus du fax/modem interne que nous proposons d'acheter pour les 2 ordinateurs du centre d'informatique, le projet achètera 3 fax/modem à raison d'un par section. Chaque ordinateur ayant la puissance nécessaire pour faire des communications électroniques sera équipé d'un logiciel de communication. Les modalités de communication à partir du nouveau bâtiment de l'UPA (il est prévu que l'UPA déménage au cours du premier trimestre de l'année 1995) sont encore à étudier. Néanmoins il faut prévoir des lignes téléphoniques supplémentaires pour accommoder cette forme de communication.

Pour assurer que même les données que l'UPA ne reçoit que sous forme imprimée puissent être ajoutées dans ses banques de données, un scanner s'avère nécessaire. Un scanner à plat semble meilleur pour les besoins de l'unité qu'un scanner à main. On propose d'acquérir un scanner à plat de 240 points/cm (*600 dots per inch*) capable de lire les "échelles grises".

## **8 3 Calendrier d'achat et de mise en service des équipements**

Nous prévoyons que l'achat des équipements informatiques se fera en deux lots, principalement pour assurer un renouvellement progressif des ordinateurs utilisés par l'UPA et pour permettre un meilleur choix de l'équipement selon les besoins informatiques de l'UPA, besoins qui évolueront avec le temps. De même, vu la rapidité des progrès de la technologie, les ordinateurs sont très vite dépassés. En achetant un grand lot on court le risque que toute la banque de l'équipement informatique soit dépassée en même temps.

### **8 3.2 Achat du premier lot**

Le premier lot sera plus petit que le second quant au nombre d'ordinateurs achetés, et sera planifié de manière à assurer que toute personne ayant besoin d'un ordinateur pourra y accéder. Le premier lot tiendra compte du fait qu'il y a déjà un certain nombre d'ordinateurs valables qui doit être complété dans un premier temps par un nombre relativement restreint de nouveaux appareils. Un autre critère est que le premier lot soit acheté pour installation dans les nouveaux locaux, dans lesquels l'UPA emménagera au cours du premier trimestre de 1995.

Nous suggérons que 7 ordinateurs — 1 haut de gamme, 4 moyen, et 2 portatifs — et la quasi-totalité des autres équipements soient achetés dans le premier lot (voir tableau xx)

### **8 3 3 Achats du second lot**

Le reste des ordinateurs prévus pour l'UPA, et les autres équipements informatiques seront identifiés au fur et à mesure que le projet évolue, et seront achetés dans un second lot, au début de la deuxième année. A ce moment, une partie des ordinateurs, surtout parmi ceux qui ont été achetés avant le premier lot, sera mise hors service. L'intention est d'assurer le renouvellement progressif de la banque d'équipement informatique.

### **8.3 4 Aspects contractuels (fournisseurs potentiels)**

Nous proposons que l'achat du matériel soit fait localement pour la plupart des appareils même si les prix de Dakar semblent sensiblement plus élevés que ceux des Etats-Unis. Acheter localement présente deux grands avantages : premièrement on peut éviter les retards souvent importants des livraisons au départ des Etats-Unis. Deuxièmement certains fournisseurs donnent des garanties de service très attrayantes. Un fournisseur nous a offert une garantie de 3 ans - main d'œuvre et pièces de rechange - pour les grands ordinateurs (unité centrale, "CPU") (1 an seulement pour les écrans). Il a aussi offert des garanties similaires sur d'autres équipements tels que les stabilisateurs.

## **9.0 LE CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'APAP**

### **9 1 La gestion conjointe du projet PASR**

Les activités de ce projet sont très compliquées et pour atteindre des objectifs aussi ambitieux il exigera beaucoup de souplesse dans sa gestion et une communication constante entre les trois parties, l'UPA, l'USAID, et le projet APAP. Il a donc été décidé que le projet sera géré conjointement par Messieurs Gueye, responsable désigné de l'UPA, Thiam, responsable du projet à l'USAID/Dakar, et le Dr Wilcock, représentant du projet APAP aux Etats-Unis. Les trois parties se concerteront avant de prendre des décisions importantes mais dans certains cas (par exemple des dépenses à faire à Dakar qui ne concernent pas directement le programme de l'assistance technique) les décisions seront prises conjointement par l'USAID et l'UPA.

Cette gestion "tripartite" du projet sera facilitée par les éléments suivants

- L'USAID/Dakar a la possibilité de négocier le contrat de sous-traitance de l'APAP à Dakar. Un contrat d'assistance technique géré à Dakar pourrait maintenir le maximum de souplesse face aux imprévus dans l'évolution de la politique rizicole qui exigeront des changements dans le programme des études ponctuelles,
- Une liaison par courrier électronique utilisant l'Internet, sera établie entre les trois institutions pour faciliter la gestion du projet,
- Le contractant (l'APAP) aura le droit de suggérer des changements importants dans les chapitres importants de ce plan s'il pense que ceci permettrait de mieux atteindre les objectifs du projet.

### **9.2 Préparation des termes de référence**

Les activités prévues par ce plan couvrent la période 1995-96. Les objectifs généraux, la philosophie et quelques indications méthodologiques sont présentées dans ce plan. Mais, avant de lancer une activité spécifique, il faut préparer à l'avance des termes de référence qui soient acceptables pour l'UPA et l'USAID. Ces termes de références pourraient être proposés par une des trois institutions. L'UPA transmettra ses propositions à l'USAID pour approbation finale.

### **9 3 Prévisions sur la gestion des ressources du PASR**

Les ressources de l'USAID allouées au projet PASR seront gérées de deux manières soit directement par l'USAID soit par le contractant du projet, c'est-à-dire l'APAP. La première catégorie comporte des fonds pour des contrats locaux, l'achat d'équipement (véhicules, matériel informatique, etc), paiement des frais des stages de formation à l'étranger et certains frais relatifs au programme d'information décrit dans la section 7. Les dépenses pour le programme de suivi/évaluation, les études ponctuelles, et le programme de formation à Dakar seront faites dans le cadre du contrat avec le projet APAP.

### **9.3.1 Contrats et sous-traitance**

On propose que le projet APAP soit habilité a sous-traiter avec des institutions publiques sénégalaises qui ont des relations de travail ou une convention avec l'UPA. Donc, l'APAP pourrait passer des contrats de recherche avec l'ISRA/BAME pour exécuter certaines parties du programme de suivi/évaluation. Ces contrats seront similaires aux contrats passés entre l'ISRA et les organismes de recherche agronomique internationaux ou avec le projet NRBAR de l'USAID/Dakar (pour suivre des procédures de comptabilité et autres déjà autorisées par l'USAID). Le projet APAP pourra aussi engager des consultants indépendants.

La plupart des consultants sénégalais pour travailler comme homologues des spécialistes étrangers de l'APAP seront recrutés avec un contrat annuel passé entre l'USAID et un bureau d'études local selon la procédure contractuelle habituelle de l'USAID (appel d'offre, paiement sur livraison des produits demandés, etc). Tout personnel employé dans le cadre de ce contrat local aura des termes de référence préparés par la gestion tripartite du projet. On prévoit de 10 à 12 hommes-mois de consultants locaux chaque année (en 1995, 1996) plus des frais pour engager du personnel d'enquête, etc. Le contrat local sera remis en appel d'offres pour la deuxième année.

### **9 3.2 Programmation des activités dans le temps**

La programmation dans le temps des activités de l'administration du projet, du suivi/évaluation, des études ponctuelles, et de la formation est présentée d'une manière schématique dans le tableau 4 à la page suivante. Vu le nombre d'activités, les difficultés de coordination entre les deux rives de l'Atlantique, et les imprévus dans l'application des réformes de la filière rizicole, ce plan indique ce qu'on souhaiterait accomplir. Il sera utile de le revoir pour l'année 1996. Le calendrier donne aussi un idée de la nécessité d'une bonne coordination de l'aspect logistique, pour ne pas trop charger le parc automobile et le temps du personnel de l'UPA.

### **9 3.3 Dispositions logistiques**

Pendant les études ponctuelles, le transport sur le terrain sera assuré par le parc-automobile de l'UPA. Le carburant et les frais de per diem des chauffeurs seront à la charge du Projet APAP. Quand les cadres de l'UPA voyagent avec le personnel APAP sur le terrain, le projet APAP sera autorisé à payer des per diem équivalents pour les deux parties.

TABLE 4  
 ECHELONNEMENT INDICATIF DES ACTIVITES D ASSISTANCE TECHNIQUE PASR 1995 1996

	1995												1996											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>1 Administration du Projet</b>																								
(a) Plan de Travail (APAP)	▲																							
(b) Préparation PIOT/Contrat (AID)	▲	▲																						
(c) Négociation du Contrat (AID/APAP)		▲	▲																					
(d) Contrat Local d assistance technique (AID/UPA)																								
1ère Année Appel d Offre/Sélection		▲	▲																					
Contrat/9 mois de travail				▲	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
2ème Année Appel d Offre/Sélection												▲	▲											
Contrat/12 mois de travail												▲	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	▲
(e) ISRA/BAME Protocole d accord avec l UPA		▲																						
1ère Année Prép Termes/Accord/9 mois travail			▲	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
2ème Année Prép Termes/Accord/12 mois travail												▲	▲	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	▲
(f) Evaluation Programme/Projet PASR																						▲		
(g) Propositions suite Assist Tech à l UPA																						▲		
Préparation PIOT/Phase II (AID/UPA)																							▲	
Négociation contrat Phase II (AID/APAP)																								▲
<b>2 Suivi d impacts/Etudes Ponctuelle/Evaluation</b>																								
(a) Suivi Impacts sur les revenus (ESAM)					-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
(b) Etude "Marketing" (consommation)					-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
(c) Etude Capacité d Importation		-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
(d) Etude Bases de données sur les prix mondiaux				-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
(e) Etude Options de protection à la frontière				-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
(f) Suivi Analyse des changements dans la filière					-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
(g) Etude Technologie optimale/transformation du riz					-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
(h) Suivi Production Statistiques, Prix, Substitutions					-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
(i) Suivi Impacts sur l économie Analyse PAM																								
(j) Evaluation Rapport Annuel sur la Politique Rizicole																								
(k) Etude Impacts sur l environnement																								
(l) Etude Auto Gestion des Périmètres Irrigués																								
(m) Etude Sous Produits de riz																								

53

TABLE 4 – Continued

3 Formation	1995												1996											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
(a) Identification des candidats formation extérieur				—																				
(b) Les stages de formation à l'extérieur							-----																	
(c) Séminaires du programme de formation interne de l'UPA					(1)	(2)		(3)	(4)		(5)	(6)					(7)		(8)	(9)		(10)		

Les Séminaires

- (1) Systèmes de Production Alimentaire
- (2) Consommation Alimentaire
- (3) Introduction au logiciel SPSS
- (4) Commercialisation Marchés et Formation des Prix
- (5) Politiques Macro économique | Echange Extérieur et Analyse de l'Avantage Comparatif
- (6) Analyse des Impacts sur l'Environnement
- (7) Politiques Agricoles Le PAM Partie II
- (8) Auto gestion des Périmètres Sous produits Riz
- (9) Changements Structurelles et Ajustement dans la Filière Riz
- (10) Résultats de la Phase I Ou avous nous appris?

**Légende**

▲ Événement critique

— Temps de travail des cadres APAP

----- Temps de travail des cadres Sénégalais